

ACTES


Séminaire Annuel

Nouvelles lois et nouvelle programmation européenne, quel renouveau pour la politique agricole (péri)urbaine ?

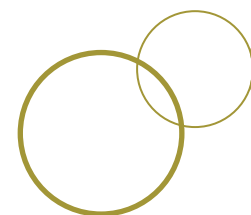




Liste des participants

Intervenants

- 
- Corinne CASANOVA, Vice-présidente de l'Assemblée des Communautés de France
 - Gilles NOVARINA, Professeur d'Urbanisme de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
 - Florent GUHL, Adjoint au sous-directeur du développement rural du Ministère de l'agriculture
 - Daniel ROGUET, Co-Président de Terres en villes
 - Jean MARLY, ex Certu
 - Joël LABBE, sénateur du Morbihan
 - Christophe HILAIRET, Président du groupe périurbain de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture

- Christelle ANGENIOL
- Denis ASFAUX
- Sabrina AZAIEZ
- Fabien BALAGUER
- Florence BALKE
- Bernard BAUDIN
- Stépahne BERTIN
- Hervé BILLET
- Gérard BOLET
- Maurice BONNAND
- Serge BONNEFOY
- Benoît BORDAT
- Anne BROCARD
- Marion BRUERE
- Sandrine DAUPHIN
- Philippe CHAMBON
- Paul CHARRIAU
- Jean-Noël CHAUCESSE
- André CHOUAN
- Alexandra COCHE
- Charlotte CONRATH
- Marie DE NAUROIS
- Bernard DELABY
- Christine DELEFORTRIE
- Bernard DEMONTY
- Marie DESHAYES
- Anne-Sophie GUILLOU
- René GUYOT
- Sabine HAMOT
- Yousri HANNACHI
- Véronique HARTMANN
- Bruno JULLIEN
- Philippe LAGANIER
- Laetitia LANGLET
- Alban de LA SELLE
- Anne LEMAIRE
- Jean-Claude LEMASSON
- Stéphanie LORIEAU
- Caroline MARTIN
- Jérôme MORIN
- Amandine MOSNIER
- Guilhem MOUSSELIN
- Maéva NORMAND-SECOND
- Bernard POIRIER
- Marie-Martine POIROT
- Isabelle POULET
- Xavier POUX
- Eric PROVOST
- Carole ROBERT
- Jean-Louis ROBILLARD
- Yoan ROBIN
- Isabelle ROBINOT-BERTRAND



- 
- 
- Iris ROZE
 - Xavier SAINT-GUILY
 - Gilles SCHELLENBERG
 - Gérard SEIGLE-VATTE
 - Monique SIX
 - Cécile SOARES
 - Christel STACCHETTI
 - Aurélie DUMONT
 - Gabrielle DUVETTE
 - Bernard DUVOUX
 - Thierry FELLMANN
 - Yvan FERMY
 - Annelise FERRE-PELLE
 - Edouard GEOFFRAY
 - Nathalie GERMAIN
 - Noluen GERMAIN
 - Perrine GOUDROT
 - Bruno GOUYETTE
 - Jean-Marie STEPHAN
 - Philippe TAPIN
 - Pauline TETILLON
 - Martin THEROND
 - Pascal TOCQUER
 - Michel TORLOTING
 - Elisabeth TROUSSARD
 - Marie VAXELAIRE
 - Pascal VERDIER
 - Roland VIDAL
 - André VILLENEUVE
 - Julie FAVREL
 - Sabine NGUYEN BA
 - Delphine JEANNE
 - Pascale SCHEPOMM
 - Frédéric LAFFONT
 - Clio RANDIN
 - Bernard DESTROST

Daniel ROGUET, coprésident de Terres en Villes

On a l'habitude, une fois l'assemblée générale terminée, de débattre sur une nouvelle politique. Ce n'est ni un forum, ni un débat. C'est une démarche qui engage les collectivités, notamment péri-urbaines. Vous savez les uns comme les autres que l'enjeu de demain est important par rapport aux nouvelles politiques. C'est pour cela que l'on va discuter aujourd'hui de ces politiques agricoles périurbaines, pour en voir les évolutions législatives, pour voir aussi leur aspect national, territorial, mais aussi leur aspect européen. C'est pour cela que cet après-midi, nous développerons cette thématique-là avec nos intervenants, que je remercie d'être-là pour débattre avec nous. Je voudrais remercier l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), dont nous occupons les locaux cet après-midi. Je voudrais saluer Christophe HILLAIRET, membre du Bureau de l'APCA, président de la chambre d'agriculture interdépartementale d'Île-de-France, qui nous a préparé l'accueil pour demain des visites. Merci Christophe de ta participation. Il est un grand témoin de l'agriculture et surtout de l'agriculture péri-urbaine. Mesdames et messieurs, je vous laisse tout de suite la parole pour que l'on puisse démarrer notre table ronde. Bon séminaire.

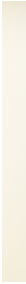



Gilles NOVARINA, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble


Je vais introduire ce moment de réflexion qui fait suite à l'Assemblée générale de TERRES EN VILLES, qui se tient dans les locaux de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Je suis Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et j'ai participé avec TERRES EN VILLES à un certain nombre d'activités, de séminaires ou de recherches depuis quelques années. L'objectif de ce séminaire est de voir les évolutions, les transformations du monde agricole et du monde péri-urbain qui pourraient être consécutives à l'intense activité de production législative, qui se déroule depuis quelques années et qui touche des champs assez divers. Donc l'idée est d'avoir un moment de réflexion en deux temps. Un premier temps où il y aura deux intervenants, Jean MARLY et Florent GUHL, qui fourniront un certain nombre d'informations sur l'activité législative et les grandes réformes en cours. Et puis après, un temps qui sera plutôt un temps de débat avec des gens qui sont des acteurs des politiques publiques, des acteurs du monde agricole ou des acteurs locaux. Avant de présenter un tout petit peu plus précisément le déroulement de la table ronde, je voulais introduire le débat très rapidement pour essayer de voir les questions dont on pourrait débattre ensemble.



Il y a en gros trois ensembles de réformes qui sont liées soit au vote de lois du Parlement français, soit à des décisions qui relèvent de la politique de



l'Union Européenne. Ces trois ensembles de loi touchent les institutions locales, la planification territoriale, l'urbanisme et les politiques agricoles. Il me semble, et c'est au moins l'hypothèse que je fais, que ces trois ensembles de lois vont dans le même sens, c'est-à-dire insérer plus profondément la question agricole dans le territoire local ou régional. La réforme des institutions a concerné principalement les intercommunalités avec la mise en place d'une nouvelle formule de coopération intercommunale, la métropole, qui s'applique plutôt aux grandes agglomérations, qui se traduit notamment par un élargissement des périmètres des agglomérations. Ce sont donc des agglomérations qui intègrent plus que par le passé des espaces agricoles ou des espaces ruraux, cela veut dire que la question agricole va nécessairement devenir une préoccupation des agglomérations, qui sont à la fois urbaines, péri-urbaines et rurales.



Le deuxième élément, c'est la réforme de la planification territoriale à travers une série de lois, assez lointaines pour certaines d'entre elles puisqu'elles avaient été annoncées par la loi Grenelle II, celle qui porte engagement national en faveur de l'environnement. Cela a été réaffirmé et renforcé par la loi ALUR avec le fait que les intercommunalités se substituent aux communes pour l'élaboration du plan local d'urbanisme qui est, vous le savez tous, le document qui gère l'usage du sol, même si les documents de programmation ou de projet territorial que sont les SCOT ont aussi toute leur importance. Donc c'est quand même un changement absolument majeur parce qu'en matière de gestion d'usage du sol, l'interlocuteur ne sera plus la commune mais l'intercommunalité.

En matière de politique agricole, je vais aller très vite là-dessus, il me semble que la nouvelle loi, que mon partenaire de droite présentera beaucoup mieux que moi, va dans le sens de la mise en place de groupements, qui auront une double fonction économique et environnementale. Et peut-être que la question qui se pose, c'est si l'on va vers une agriculture plus multifonctionnelle que par le passé, ce qui ne veut pas dire qu'elle perd son aspect de production.

Ces trois ensembles de choses vont – je vais employer un terme un peu horrible que je n'aime pas beaucoup – dans le sens de ce que l'on appelle une territorialisation des politiques publiques. C'est-à-dire que les politiques publiques sont de plus en plus intersectorielles et on imagine que le territoire est le lieu où peuvent se résoudre un certain nombre de problèmes économiques et sociaux, ce qui permet un croisement des politiques qui étaient jusque-là séparées.


Voilà pour l'introduction. Je vais juste un peu préciser le programme et ensuite mon rôle se limitera à celui de président. On a prévu deux interventions de cadrage. D'abord Jean MARLY, un urbaniste, qui a travaillé à la direction départementale de l'équipement (DDE) dans le département de l'Isère, et qui a participé dans le cadre de TERRES EN VILLES, avec le CERTU où il a aussi travaillé après la DDE de l'Isère, à une réflexion sur la place de l'agriculture dans les SCOT. Il participe aussi aux activités de réflexions et de recherches de l'association TERRES EN VILLES. Il aura quinze minutes pour parler de l'évolution de la planification territoriale et de l'évolution de la prise en compte des espaces agricoles et péri-urbains dans la planification territoriale. Ensuite, ce sera Florent GUHL, qui est adjoint au sous-directeur du développement rural du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, qui présentera pendant une vingtaine de minutes les orientations de la nouvelle loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt.

Jean MARLY

Bonjour à tous. Pour présenter les grandes évolutions législatives de la période actuelle ayant directement ou indirectement des incidences fortes sur le péri-urbain, il m'a paru intéressant avant de mettre en évidence les points forts de ces textes, de les remettre en perspective. Une petite perspective historique pour mieux comprendre les problématiques posées ces dernières années et, en particulier, les liens entre ville, agriculture, planification. Dans cette mise en perspective il s'agit de croiser les approches et en particulier les approches issues de ministères différents donc de cultures différentes, car s'adressant à des publics et à des cibles différentes pour mieux saisir les questionnements, et donc au niveau du territoire de mettre en évidence les reflets d'une société en forte évolution. J'ai résumé en trois petites diapos cette mutation du couple ville-agriculture : de la naissance au passage de l'agriculture à la ville, ensuite le Moyen Age avec ses séparations très nettes avec la ville d'un côté, l'agriculture de l'autre et enfin la troisième diapo, le puzzle. On a changé complètement de paradigme. On n'est plus dans la même évolution.


Ce qu'il faut dire, c'est que le couple ville-agriculture est redevenu malgré tout un objet de nombreuses études, à la fois disciplinaires et pluri-disciplinaires, parfois au détriment des anciens couples, par exemple ville-campagne, comme je le montre sur cette diapo ou urbain-rural, des couples antagonistes. Cela traduit qu'aujourd'hui l'agriculture devient un enjeu fort. En particulier, un enjeu fort de cette métropolisation et de la ville. C'est un objet de plus en plus commun de l'action publique dans les agglos et dans les villes centres. Les nouvelles lois tiennent compte de cette évolution. Je m'attacherai essentiellement au document qui concerne l'urbanisme, la planification. Je vous ai mis donc les références des trois lois qui encadrent un petit peu le propos de cet après-midi. Comme





vous voyez, ce sont des lois qui sont extrêmement importantes, avec de très nombreux articles. Par exemple la loi ALUR contient 177 articles répartis en quatre titres. Ce sont des documents qui sont extrêmement copieux et parfois difficiles d'accès. On va essayer de mettre en avant les principaux points forts et en quoi ces documents concernent à la fois la question péri-urbaine de l'agriculture mais aussi la question péri-urbaine du développement de l'urbanisation.

Le premier constat, c'est qu'après la décentralisation de 1983, l'urbanisme a été confié à la commune qui reçoit cette compétence et donc pendant un certain nombre d'années on a une disparition de la réflexion de la planification à grande échelle au détriment d'une planification uniquement à l'échelle locale. Et donc au démarrage une forte instabilité des documents d'urbanisme, en particulier des plans d'occupation des sols (POS) et l'on voit se développer à côté de cette planification essentiellement des textes de planification spécifique. Et cela à la fois sur la question de l'habitat, avec les PLH mais aussi sur la question des déplacements, avec les PDU. Il faudra attendre le tournant des années 2000 pour que la question de la planification à grande échelle soit remise au goût du jour et revienne avec la loi SRU. Mais on se rend compte que dans ce tournant des années 2000, on retrouve des questions qui concernent à la fois le territoire, la modification de l'intercommunalité, des questions qui concernent l'urbanisme et la planification, mais aussi des questions qui concernent l'agriculture avec la loi d'orientation agricole de 1999. J'ai mis quelques points forts qui me paraissent importants : la reconnaissance de la multifonctionnalité de la question agricole, la création des contrats territoriaux d'exploitation, le document de gestion de l'espace agricole et forestier qui devra être consulté pour l'élaboration des documents d'urbanisme, le schéma départemental des carrières et enfin la mise en place des ZAP. Ce sont les principaux points que l'on peut retenir de ce tournant des années 2000. Que s'est-il passé dans les 30 à 50 dernières années ? Il s'est passé cela. Je dirai que c'est grâce aux SCOT et au démarrage des SCOT et de la planification à plus grande échelle, que l'on voit officiellement se dessiner les évolutions urbanistiques des 30 à 50 dernières années. On constate évidemment un développement urbain le long des axes, mais surtout, une urbanisation diffuse très forte, un étalement urbain et une dé-densification générale qui accompagne ce développement urbain. À tel point que le mot ville s'efface du vocabulaire et que l'on essaye de trouver d'autres termes pour parler de ce phénomène-là à plus grande échelle. On parle de ville globale, de ville diffuse, d'hyper-ville, de ville générique, métropole, etc. Et donc, cette question montre que la ville et le développement urbain ont fondamentalement changé de forme, et que cette forme-là impacte très directement la question agricole.



L'autre élément, c'est la consommation d'espaces. Apparaît officiellement cette question de la consommation d'espaces et en particulier le décalage entre l'évolution de la démographie et l'évolution des surfaces occupées par le développement urbain, avec les deux graphiques que je vous ai joint, que vous connaissez, que vous avez souvent vus. Cette divergence, cette consommation d'espaces, qui augmente de plus en plus, ce rythme annuel de consommation d'espaces, qui devient une des questions primordiales auxquelles il faut faire face. L'autre élément qui me paraît important au moment de la création du SCOT, c'est de dire que l'on a au centre la question du projet et du projet politique, appelé projet d'aménagement de développement durable tant dans les PLU que dans les SCOT, mais qui font que dans ce projet-là, on a un débat, et un débat fort, avec l'ensemble des partenaires sur l'ensemble des sujets, dont le projet agricole. C'est-à-dire, aujourd'hui ou dans les SCOT, la place du projet agricole est-elle véritablement prise en compte et surtout comment est-elle prise en compte ? Des lectures que l'on a pu faire à ce moment-là, on s'est aperçu que si la territorialisation de la question agricole était de nouveau de mieux en mieux posée, par contre, on n'avait pas forcément une évolution majeure sur la prise en compte d'un projet agricole dans le projet d'aménagement et de développement durable. On avait essentiellement des questions, des réponses à la protection des terres, à la protection au développement des exploitations. Par contre, sur le projet agricole, la question paraissait assez peu abordée.

On ne peut pas passer à la période 2009-2010 sans s'arrêter un instant sur la loi relative aux PAEN et à la protection et au développement des espaces agricoles. Pourquoi cet élément paraît essentiel ? C'est que l'on a simultanément la question de la protection et la question du projet. On revient sur cette question du projet et le projet apparaît comme un des éléments majeurs de cette évolution. Les années 2009-2010, c'est vraiment la jonction avec la ville durable. Les jonctions avec la ville durable, mais aussi la jonction avec la durabilité de la question agricole à travers les PRAD et donc ce tournant-là est extrêmement important puisqu'il fixe des objectifs clairs à la planification territoriale. Et en particulier, il utilise un vocabulaire qui devient un vocabulaire précis de lutte contre l'étalement urbain. Qu'est-ce que lutter contre l'étalement urbain ? Je pense que l'on pourra en reparler, la question continuant à se poser et n'ayant pas toujours reçu de réponse pertinente dans tous les cas. La deuxième injonction pour la planification territoriale, c'est celle de la gestion économe de l'espace, qui oblige à une analyse de la consommation d'espace et demande des objectifs chiffrés de consommation d'espace obligatoire. Donc le SCOT, la planification à grande échelle a comme enjeu l'économie d'espace, l'objectif est donc d'essayer de concilier densité et formes urbaines de qualité. On verra que dans la loi ALUR, l'ambition est de justement concilier un développement de l'urbanisation avec un arrêt si possible de la consommation des terres. L'autre élément, et on voit bien






le parallèle entre développement de la planification et question agricole, c'est la création de la commission départementale de consommation des espaces agricoles et en même temps la mise en place de l'observatoire de la consommation de ces espaces agricoles. En sachant que les membres ont été nommés relativement récemment puisqu'ils n'étaient pas arrêtés en 2013 et que le premier rapport sur la consommation des espaces agricoles a été rendu en 2014. Ce qui est intéressant de voir, et là, je m'arrête deux secondes sur cette question-là, c'est que mesurer la question de la consommation des espaces paraît très simple dans l'idée. Par contre, dans la réalité, et le rapport de l'observatoire est intéressant à ce titre, chaque organisation avec sa méthode, son histoire, a une vision de l'observation très différente et que l'on a des multiplicités d'études et d'approches qui rendent assez difficile la lisibilité du phénomène. Si on peut dire qu'il y a largement consommation de l'espace, le préciser et dire où, comment, est plus difficile car chacun a sa statistique et sa façon de le dire. Ce que l'on peut avancer, en conclusion, concernant la consommation d'espaces, c'est que si le rythme a fortement augmenté entre 2000 et 2008, il semble avoir diminué depuis. Quant aux surfaces forestières naturelles, elles semblent être stables dans le temps. Voilà les éléments que l'on pouvait dégager.

Maintenant, on va rentrer plus en détail sur quelques points forts de ces nouvelles lois. Je vous disais, les ambitions de la loi ALUR sont de concilier construction, limitation de l'étalement urbain et si possible de marquer un coup d'arrêt de l'artificialisation.

Un premier point sur la loi relative aux métropoles, avec notamment la clause générale de compétence et la désignation des chefs de file. C'est-à-dire qu'à nouveau, les départements et les régions retrouvent leurs compétences et pour chacune des compétences, un chef de file territorial est désigné. La création des conférences territoriales de l'action publique, une évolution majeure, ont vocation à débattre, rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice des compétences territoriales. Et on voit bien que pour les politiques publiques qui nécessitent une coordination ou une délégation de compétences, il faut qu'il y ait cette possibilité d'un débat préalable, qui sera l'objet de ces conférences territoriales de l'action publique, sous la responsabilité de la région.

Un second point sur la naissance des métropoles. Il s'agit à nouveau d'une création d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui, on le verra, a de nombreuses compétences. Et, la question qui peut se poser, c'est que, élargissant ce périmètre de compétences, en ayant des compétences en matière d'aménagement, de planification territoriale, va-t-on vers des schémas de cohérence territoriale



de plus grandes dimensions ? Et quelles seront les relations entre ces futurs schémas de cohérence et ceux existants aujourd'hui ? Y aura-t-il une évolution ou pas sur la planification et en particulier la planification à grande échelle ? C'est une des questions qui peut se poser parce qu'il y a aussi les compétences en matière d'habitat, en matière de politique de ville, de schémas de services d'intérêt collectif, pour les questions aussi d'agriculture, d'abattoir, de marché d'intérêt national. Je reviens sur cette carte-là car en fait sont créées trois métropoles à part, trois exemples qui sortent de l'ordinaire et qui ont chacun une problématique différente et un texte qui les gère d'une manière différente, le Grand Paris, Aix Marseille Provence, le Grand Lyon et puis les autres qui sont les métropoles de droit commun. Donc au 1er janvier 2015, par simple décret, seront transformés en métropole des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui forment un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine au sens INSEE de plus de 650 000 habitants. C'est ce qui donne effectivement cette carte-là. Sont créés aussi toujours par ce même texte des pôles d'équilibre territorial et rural. C'est un autre type de structure, un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Cet établissement public est décidé par délibérations concordantes des établissements publics de coopération intercommunale, et vraisemblablement, ces pôles d'équilibre succéderont demain au pays. L'ensemble de ces évolutions et en particulier la création des métropoles, je crois, posent directement la question de comment se situera la place de la région. Quand on sait qu'il y a débat sur l'évolution des régions. Quelle sera la place de la région par rapport à ces métropoles, comment fonctionnera le tandem métropole/région en sachant que la région gagne aussi en prérogative puisque demain un certain nombre de schémas départementaux deviennent des schémas régionaux ? C'est le cas pour le schéma régional des exploitations agricoles, qui était précédemment un schéma départemental. De même pour le schéma départemental, des carrières qui deviennent un schéma régional des carrières. Donc on voit à l'échelon régional des évolutions en matière de compétence et donc un renforcement d'un certain nombre de compétences à l'échelon régional. Quid de l'équilibre entre ces nouvelles prérogatives des régions et celles des métropoles qui viennent de se créer ? Qu'en sera-t-il de l'évolution des périmètres des uns et des autres ?

Parmi les éléments qu'il me paraît essentiel de présenter, il y a le PLU intercommunal. Le PLU intercommunal, est une idée qui datait des lois d'environnement, mais qui n'avait pas abouti. C'était une possibilité, c'était quelque chose vers lequel on sentait bien qu'il fallait tendre, mais malgré tout n'était pas affirmé comme le PLU de demain. Aujourd'hui, la carte de France des intercommunalités est pratiquement achevée. Et donc, face à


cette situation d'évolution des intercommunalités, on a pratiquement toutes les communautés regroupées, soit en communautés de communes, soit en communautés d'agglomérations, en communautés urbaines ou en syndicats mixtes. On a une carte qui devient différente. En particulier, la compétence PLU dans le cadre de la compétence gestion de l'espace est transférée aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations. Évidemment, il y a des possibilités de différer, de refuser. Mais cette fois-ci, c'est réellement un signe. Et on voit bien, si j'ai rappelé 1983 la décentralisation et le transfert aux communes de la question de l'urbanisme et des plans d'occupation des sols, aujourd'hui des PLU, c'est bien parce que depuis ce début, on cherche à trouver un autre niveau pour gérer le droit des sols. Et donc là, enfin, on a abouti à cette situation d'un transfert, d'un passage des questions d'urbanisme de la commune à l'établissement public de coopération intercommunale.

Je conclus. Des questions se perpétuent sur la densification et la gestion économe des sols, en particulier sur l'évolution des zones à urbaniser qui disparaîtront si elles n'ont pas été utilisées ou bien ouvertes aux acquisitions foncières. Même chose pour les modifications de PLU qui ouvrent à l'urbanisation une zone: il faudra y joindre une délibération motivée présentant l'incapacité de développer l'urbanisation dans les zones déjà urbanisées. Le règlement du PLU vise à une meilleure densification, par la suppression du COS et des surfaces minimales. La prescription de taille minimale de parcelle n'est plus autorisée et on essaie de mobiliser au mieux les terrains issus du lotissement. Concernant le renforcement du rôle de la CDCEA et de son évolution maintenant. Toutes les ouvertures à la constructibilité en zone A, ainsi que toutes les autorisation d'urbanisme relevant d'une carte communale ou du règlement national d'urbanisme obligent à passer devant la CDPENAF, la nouvelle dénomination de la CDCEA, pour pouvoir être approuvées. Je termine sur cette diapo. Ne s'agit-il pas d'identifier de nouvelles valeurs de localisation où espaces bâtis et espaces agricoles se valoriseraient mutuellement ? On voit bien que cette recherche est une recherche permanente depuis une trentaine d'années aujourd'hui. Merci de votre attention.

Florent GUHL



Je souhaiterais d'abord présenter les excuses de Stéphane LE FOLL , qui pensait au départ pouvoir intervenir mais, l'excuse va être cohérente avec ce qui a déjà été dit, et avec ce que je vais vous raconter en partie, il assiste à la deuxième lecture aujourd'hui même à l'Assemblée Nationale du texte de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Donc on ne peut trouver meilleure excuse vu le contexte et les discussions que nous allons avoir ensemble aujourd'hui. Comme beaucoup de choses ont été dites par





l'intervenant précédent, je vais plutôt essayer de montrer la cohérence qui peut se dégager notamment de cet aspect législatif, et je vais me concentrer sur les dernières lois, c'est-à-dire celles qui nous concernent actuellement, pour essayer de les mettre aussi en perspective avec un certain nombre d'autres regards plus européens voire régionaux afin d'avoir une logique partant des politiques européennes, de la mise en œuvre de ces politiques et de leur adaptation au niveau français. Je tenterais aussi d'aborder, en partie, même si d'autres intervenants tout à l'heure lors de la table ronde seront plus pertinents que moi là-dessus, l'application de tout cela au niveau régional voire infra régional pour les collectivités concernées.

Tout d'abord un mot sur ce qui sous-tend à mon avis l'ensemble de ces démarches, y compris ce qui a été exposé en fin de l'intervention précédente sur les lois récentes. Quand je dis cela, je parle effectivement de la loi des métropoles, la loi ALUR et évidemment le projet de loi en cours dont je parlais à l'instant. Ce qui sous-tend tout cela au niveau agricole, c'est effectivement un certain nombre de grands principes. Je dirais le grand principe « chapeau », même si c'est quelque chose qui était déjà en partie place avant l'arrivée de Stéphane LE FOLL, c'est ce qu'on l'on met sous la dénomination d'agro-écologie ou le produisons autrement, qui est un petit peu le point de départ de l'intervention de Stéphane LE FOLL en décembre 2012 sur la première grande conférence sur le « produisons autrement ». Une fois que l'on a dit cela, pour essayer de donner un peu de cohérence à l'ensemble de ce que l'on va évoquer, j'évoquerais trois grands principes. Le premier, il n'y a pas d'ordre particulier, c'est ce qui pourrait tourner autour de ce que l'on va appeler l'innovation ascendante, c'est-à-dire le fait que dans l'état des territoires et notamment concernant l'agriculture, de permettre le développement de l'innovation. Alors quand on parle d'innovation, on ne parle pas que d'innovation technologique, c'est innovation au sens large. Ce sont toutes les démarches d'innovations qui permettent effectivement de faire évoluer l'agriculture et au sens plus large les territoires ruraux dans lesquels l'agriculture est présente. Deuxième chose, c'est ce que l'on va appeler de façon générique, les démarches collectives. C'est en particulier l'un des éléments clés justement de la nouvelle loi, que sont les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). On va en discuter tout à l'heure, mais c'est sans doute ce qu'il faut retenir comme élément un peu clé de cette loi, c'est d'aller vers ces démarches collectives, qui sont la suite de ce que je disais en premier point puisque si des innovations se développent dans les territoires, l'intérêt majeur est de voir comment on fait pour les faire se développer et reprendre ailleurs que là où elles ont été expérimentées, où elle ont été développées. Et enfin, en cohérence toujours, un troisième élément que sont les réseaux. Tout ce qui tourne autour de la construction de réseaux. Cela existe déjà un petit peu avec ces GIEE, mais on a d'autres autres



outils de réseaux. Je dégage ces éléments-là pour vous montrer justement la cohérence que j'annonçais en introduction, c'est-à-dire entre la politique agricole européenne et ces différentes lois. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit tout à l'heure sur l'articulation entre les lois. Je ne vais pas vous raconter la cuisine dont un parlementaire ici présent pourrait mieux témoigner, celle dans et entre les chambres, mais plutôt celle entre les ministères. Effectivement, on essaie de faire en sorte depuis deux ans de se concerter lorsque l'on touche à ces phénomènes qui ont bien été décrits précédemment, c'est-à-dire qui sont à la frontière entre urbanisme, logement, agriculture, développement d'espaces naturels, lorsque plusieurs ministères sont concernés et que plusieurs lois peuvent être porteuses. Pour vous donner un exemple, qui n'a pas été cité tout à l'heure, la question des friches commerciales. Tout ce qui constitue le résultat des nombreux centres commerciaux qui ont été développés en France depuis 20, 30, 40 ans et qui, vous le savez pour la plupart d'entre vous, pour être dans les territoires qui sont concernés, ont un problème aujourd'hui, qui deviennent des centres commerciaux entièrement ou en partie en situation de repli, d'arrêt complet ou de repli partiel. Ce sont des terres qui pourraient être reconquises, mais qui posent des difficultés de re-transformation. Ce sont des terres qui ont été transformées en centres commerciaux avec bien souvent beaucoup de parkings, ce qui implique des phénomènes de réhabilitation qui sont très compliqués. Par exemple, ce sujet là aurait pu être traité aussi bien dans la loi ALUR que dans la loi avenir de l'agriculture. Il va plutôt être embarqué dans une loi autour de l'artisanat, du commerce parce que nous sommes bien à la frontière de ces phénomènes-là. C'était juste pour vous donner un exemple de ces cohérences qu'on essaie quand même d'avoir. Encore une fois, on travaille d'abord entre les ministères puis, évidemment, les parlementaires aussi veillent à ce que ces lois aillent bien dans le même sens, et, en tout cas, ne doublonnent pas. Parce que l'on arrive vite, même lorsqu'on veut avoir des petites lois fortes avec quelques éléments clés, à un nombre d'articles assez impressionnant. Et encore une fois aujourd'hui, au sens premier du terme, on le ressent bien en voyant le nombre d'amendements qui ont été déposés pour la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, et on devrait avoir la même chose au Sénat lors de la prochaine lecture, qui s'annonce si tout va bien fin du mois de juillet, ou bien au mois d'octobre qui vient. Donc encore une fois à retenir ces trois axes-là, l'innovation, les démarches collectives et les réseaux. Et aussi les outils qui ont été déployés en particulier dans les deux dernières années, mais qui étaient déjà pour une grande partie d'entre eux en continuation de ce qui avait déjà été fait précédemment. Et encore une fois, l'intervention précédente le montre bien, tout cela est dans une démarche cohérente et en tout cas qui suit une tendance depuis plusieurs années y compris au niveau législatif.

Je voulais pointer deux éléments clés. Un élément européen, dont je vous parlais tout à l'heure, avec le deuxième pilier de la PAC c'est-à-dire le FEADER ainsi que les autres fonds européens, au sujet desquels on est en pleine période d'actualité également puisque, vous le savez, la nouvelle période de programmation est sur la période 2014-2020. Donc on a bien des outils qui sont à notre disposition, qui ont été négociés notamment au cours de l'année 2012 et 2013, avec les 27 puis 28 Etats membres, pour proposer de nouveaux règlements et de nouvelles utilisations de ce deuxième pilier de la PAC. Donc existent un certain nombre d'évolutions sur lesquelles je reviendrai très peu, mais qui sont cohérentes avec ce que je viens de dire là. Et puis au niveau français a été développé un autre outil important, le programme national de développement agricole et rural (PNDAR), qui est calé sur le CASDAR. Je cite ces deux outils évidemment d'un point de vue calendrier, mais pas que. Je les cite aussi du point de vue de l'enjeu financier puisque dans les deux cas, que l'on soit sur le FEADER, sur les autres fonds européens ou sur le CASDAR, on est évidemment sur des capacités d'avoir des moyens financiers à utiliser au mieux par rapport à ces objectifs que je citai précédemment. Donc on n'est pas tout à fait sur quelque chose d'insignifiant, loin s'en faut. On pourra, le cas échéant, utiliser de vrais outils et pas simplement des outils législatifs qui certes ont de la portée, mais on a beau travailler dans une administration centrale de ministère, on est réaliste par rapport à l'impact de lois, de décrets. C'est sûr que les outils financiers de gestion d'une politique sont quand même des outils pertinents a priori si on les utilise bien.

Je vais essayer en quelques mots de vous dire en quoi ces deux derniers outils en particulier sont porteurs d'éléments allant dans le même sens que ce que l'on fait également porter par le législatif. Je vais revenir deux secondes effectivement sur la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Peut-être pour expliquer un peu mieux comment elle est constituée, ses éléments clés qu'il faut avoir en tête lorsqu'on veut l'aborder. Parce que comme cela a été dit tout à l'heure, ce type de projets de lois est assez peu accessibles par une simple lecture, en tout cas si vous voulez vous attaquer aux textes qui sont en libre accès sur le site de l'Assemblée actuellement et qui le seront sur le site du Sénat dès qu'ils entreront en deuxième lecture. C'est faisable. Mais c'est vraiment quelque chose de pas forcément aussi structuré qu'on le souhaiterait. Ne serait-ce qu'en termes de plan, les premières choses qui sont abordées le sont dans un premier titre qui est, par construction, celui qui porte un peu la loi sur la performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires. Tout de suite, on est sur des choses qui concernent effectivement à la fois la production et la transformation. Ensuite, on porte cette double performance, qui est à l'origine de la démarche de l'agroécologie et des groupements d'intérêt économiques et environnementales, qui est effectivement une double

performance économique et environnementale. Le propos du ministre est de montrer que ces deux objectifs sont cohérents et peuvent fonctionner ensemble, que l'on peut arriver à une agriculture qui produit davantage et qui produit mieux.

Le deuxième point qui a déjà été développé tout à l'heure et qui est quand même un élément clé de l'assemblée d'aujourd'hui, c'est un titre complet consacré à la protection des terres agricoles et au renouvellement des générations. Ce n'est pas du tout anodin évidemment de connecter les deux. Il y a bien un enjeu fort à s'intéresser au renouvellement des générations, pour éviter la transformation de terres agricoles en autre chose ou bien de voir progresser des exploitations agricoles de taille de plus en plus importante. Le chiffre que, vous devez connaître je pense, est que plus de 50 % des agriculteurs aujourd'hui ont plus de 50 ans. On sera donc sur une problématique importante: si on laisse faire les choses, on va forcément arriver à une situation où les terres seront de moins en moins transmissibles à de jeunes agriculteurs. Et donc elles seront soit transformées en autre chose que des terres agricoles, soit échoueront dans des exploitations de taille de plus en plus importante, ce qui n'est pas forcément cohérent avec tout ce que l'on veut développer, même s'il n'y a pas de modèle absolu. On voit bien que l'on ne peut pas laisser massivement se faire cette transformation sans intervenir.

Le troisième titre de cette loi porte sur la politique de l'alimentation et la performance sanitaire. Donc il concerne des sujets dont on a un peu plus entendu parler récemment dans de la presse grand-public, sur les questions de traitement, de phytosanitaire, etc. C'est dans ce titre que l'on retrouvera ces objets-là. Enfin, trois autres titres sur lesquels je passe rapidement, mais sachez qu'ils existent. Ils peuvent vous concerner à d'autres points de vue. Tout d'abord un titre spécifique sur l'enseignement agricole. Il est rare que sur une loi d'orientation ou d'avenir de l'agriculture on n'aborde pas ces questions-là parce que de fait, si on veut que le modèle agricole évolue et que l'on ait effectivement une prise en compte de cette double performance dont je parlais tout à l'heure, il est probablement pertinent de former les futures générations d'agriculteurs à ces questions-là. Suivent deux autres titres sur la forêt. Et enfin il y a un dernier titre sur l'Outre-Mer, car bien que la plupart des territoires d'Outre Mer soient concernés par l'ensemble des sujets, il y a des spécificités à prendre en compte, bien évidemment. Évidemment, comme dans toute loi, si je peux me permettre, même en termes de conseils de textes qui ne sont pas toujours si évident que cela, on a un titre préliminaire en introduction, qui montre le véritable objet politique qui est derrière cette loi. Et je pense que si vous n'avez pas le temps de lire toute la loi, cela peut être intéressant de regarder justement les propos préliminaires avant




le premier titre, qui vont effectivement présenter cette volonté à la fois de faire évoluer l'agriculture vers cette double performance économique et environnementale et d'aborder les questions de gouvernance alimentaire sur lesquelles on reviendra je pense tout à l'heure sur la table ronde. Effectivement, il est important de pouvoir se demander comment on peut orienter la production, la transformation et la consommation, en tenant compte justement plutôt de l'aval qu'uniquement de l'amont.

Juste pour conclure sur cet aspect loi et je reviendrai rapidement sur le FEADER et le CASDAR. Peut-être la question des groupements d'intérêts économiques et environnementales puisque j'en ai parlé plusieurs fois. Je vais vous dire en quelques mots en quoi consiste ces GIEE. Ce qui est à retenir surtout, c'est que c'est un groupement qui va regrouper un certain nombre d'agriculteurs et dans lequel va primer la question du projet à mener. C'est-à-dire qu'il n'est pas question de cristalliser des structures. On a parlé tout à l'heure autour de l'urbanisme d'un certain nombre de structures qui coexistent. C'est vrai qu'en France, on est assez prompt à empiler des structures les unes par-dessus les autres. Le GIEE a vocation à ne pas durer très longtemps, à être fixé pour un projet à développer, et ce projet doit s'articuler autour de l'objectif de faire évoluer les pratiques culturelles des agriculteurs du secteur concerné. En général un GIEE se développera sur une zone relativement peu conséquente pour permettre de réunir des agriculteurs qui ne sont pas très éloignés les uns des autres. Tous ces choix-là ne sont pas complètement fixés dans la loi pour laisser un peu de souplesse à ce GIEE. On a des cas de filières où il peut être intéressant que des agriculteurs se regroupent alors qu'ils ne sont pas forcément sur le même département. Donc on n'a pas complètement borné cette question-là, mais par principe, ce sont plutôt des agriculteurs assez proches les uns des autres et qui encore une fois, s'allient pour aborder cette question d'évolution de la production, comment produire autrement en se garantissant une viabilité économique et en développant un modèle de production plus respectueux de l'environnement. On est convaincu que cela va être plus facile à mettre en place en se regroupant et en le faisant à plusieurs agriculteurs pour pouvoir expérimenter, pour pouvoir partager des pratiques nouvelles et des évolutions de pratiques, etc. C'est vraiment cela qu'il faut retenir sur les GIEE. C'est cette volonté de dire, c'est par le regroupement et par un projet que l'on va réussir à faire évoluer ces modes de pratiques d'agriculteurs, de façon à effectivement ne pas laisser une situation où, avec de moins en moins d'agriculteurs, on a par construction des exploitations agricoles qui sont un peu plus isolées encore qu'elles ne l'étaient avant, où donc ce besoin de regroupement est encore plus important.

Quelques mots, comme je vous le disais, sur la cohérence avec les autres outils, que ce soit effectivement le programme national développement




agricole et rural donc le PNDAR, qui est appuyé sur le CASDAR, et le FEADER. Concernant le PNDAR, peut-être un élément important pour connecter avec ce que je viens de dire à l'instant, c'est que via cet outil-là, on a lancé un appel à projet, dont les lauréats ont été connus début janvier 2014. Donc un appel à projet à la fin de l'année 2013, pour déterminer justement les précurseurs de ces GIEE. Donc il y a eu 103 projets qui ont été retenus à travers l'ensemble du territoire national, Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) compris pour, justement, la loi n'étant pas encore en place, voir un petit peu à quoi pourraient ressembler ces groupements et quels objectifs ils pourraient remplir. Donc vous pouvez consulter sur le site du ministère un certain nombre de projets type. Je pourrais même vous faire passer une plaquette qui avait été faite à l'occasion d'une journée qui s'est appelée « produisons autrement numéro 2 », qui a eu lieu le 02 avril dernier, où un certain nombre de lauréats de cet appel à projet sont venus présenter leurs objectifs. Donc ce sont des projets qui vont se dérouler pour la plupart d'entre eux sur trois ans, qui débutent en ce moment, au premier semestre 2014, et qui encore une fois ont cette vocation que j'évoquais à l'instant, c'est-à-dire de pouvoir expérimenter de nouvelles pratiques, stabiliser un modèle économique de façon à ce que ce groupe d'agriculteurs aille vers une démarche collective et fasse évoluer ses pratiques de culture et de respect de l'environnement dans une démarche économique. Et enfin sur le FEADER, je vous disais tout à l'heure que l'on avait beaucoup de recherches de cohérence. D'abord un élément important quand même en France concernant le FEADER, comme les fonds européens, qui est présent dans la loi d'affirmation des métropoles – je ne sais pas trop ce que cela fait là-dedans mais pour des raisons de calendrier, c'est là qu'on l'a accroché – il y a la décentralisation de la gestion de ces fonds européens qui est en cours, même si pour l'instant pour le FEADER ce n'est pas complètement visible parce que l'on est en année de transition en 2014, mais en 2015 on sera pleinement en gestion des fonds européens par les régions. Elles ont déjà déposé dans une première version leur programme de développement rural à la commission le 14 avril dernier. Donc on est vraiment en plein dans le processus. On devrait avoir, si tout va bien, toute fin d'année 2014 pour que ce soit effectif dès début 2015, un programme de développement rural dans chacune des 27 régions françaises. C'est par ces projets-là que l'on va avoir effectivement une capacité de mise en cohérence, c'est dont je vous parlais tout à l'heure, sur ces projets d'évolution de logique de fonctionnement des agriculteurs. On va retrouver tout ce que je disais sur à la fois l'innovation, les démarches collectives et les réseaux. Pour vous citer sur les deux derniers sujets en particulier, sur les démarches collectives par exemple, on va retrouver des choses qui s'approchent de ce que l'on a appelé en France les GIEE, qui sont dans le vocabulaire européen appelés des groupes opérationnels. Ces groupes opérationnels relèvent du partenariat européen d'innovation. Donc



vous voyez que l'on est toujours dans cette cohérence. L'innovation d'abord, on teste des choses, puis après on va les développer en faisant fonctionner des réseaux. Donc ces groupes opérationnels, c'est un peu comme les GIEE. Ce sont des groupes d'agriculteurs dans lesquels on peut retrouver d'autres partenaires comme des instituts techniques, des organismes de recherche, etc. L'objectif est un peu plus recherche. D'ailleurs, pour ceux qui connaissent un peu plus les politiques européennes, cela réunit le FEADER et ce que l'on appelait avant les PCRD, qui aujourd'hui s'appellent Horizon 2020. Donc on a un champ commun entre la politique de développement rural et la politique de recherche. Ce qui est quand même, au niveau européen, une démarche particulièrement pertinente et encore une fois novatrice. C'est la première génération de fonds européens où on a cette réunion-là, avec encore une fois des moyens financiers qui sont loin d'être négligeables parce que l'on est quand même sur des projets où, à quelques exceptions près, il y a des enjeux d'investissement. Là plupart du temps, c'est surtout de l'animation qui est à financer. Donc on n'est pas sur des besoins considérables. Il y a des besoins, mais ils ne sont pas... C'est sur des montants d'accompagnants, de salaires de personnes qui vont pouvoir permettre encore une fois le développement d'innovations et le transfert de ces innovations d'un secteur à un autre.

Ça c'est sur l'aspect collectif. Un point sur l'aspect réseau pour conclure. On a également le développement dans la future génération, donc pour 2014-2020, d'un outil qui était déjà apparu à la fin de la précédente programmation que l'on appelle le réseau rural. Je peux vous en dire deux petits mots rapides. C'est le troisième volet que je signalais, c'est-à-dire encore une fois innovation, démarche collective et réseau de façon à justement permettre le développement et le transfert d'innovations, ce que l'on appelle en mauvais français le benchmarking entre région. Le fait de dire: on a développé dans une région donnée un projet. Est-ce qu'il n'est pas transférable dans une autre région ? On sait très bien que ces histoires de transfert, c'est souvent des sujets en soi parce que l'on ne transfère pas un projet d'une région à une autre comme cela simplement, en se passant une fiche méthode ou je ne sais quoi. C'est toujours une démarche à réinventer avec les agriculteurs concernés dans une autre région. Donc le réseau rural aura vocation dans la future génération à porter aussi cette diffusion. Donc ce que l'on prône et ce que l'on espère obtenir dans la plupart des régions, c'est qu'il y ait un réseau rural dans chacune des régions adossé à leur programme de développement rural. A priori, c'est plutôt bien parti et on aura également un réseau rural au niveau national, qui justement jouera un peu ce rôle de mise en réseau des réseaux régionaux. Voilà un petit peu pour vous montrer que l'on essaie de mettre en place cette cohérence entre des outils législatifs, que l'on écrit au fur et à mesure, et des outils qui existent déjà au niveau européen et français comme le FEADER et le PNDAR dont je parlais tout à l'heure. Et encore une



fois ces outils visent tous, en grande partie en tout cas, à réaliser ce triptyque autour d'innovation, démarche collective et réseau, transfert des innovations à d'autres structures ou membres éloignés du premier endroit d'innovation. Voilà ce que je pouvais vous donner comme éléments de repère sur ces textes et ces démarches.

Gilles NOVARINA

Il me semble qu'à l'issue de ces deux interventions on a un panorama à peu près exhaustif des changements qui pourraient être induits ou qui seront induits par le vote de ces différentes lois et l'évolution des politiques européennes. Si vous avez quelques questions de détail ou d'information, s'il y a quelque chose que vous n'avez pas compris, vous pouvez les poser aux deux intervenants. On laisse la parole à la salle et ensuite nous entrons dans une table ronde. Je pense qu'au cours de la table ronde, la salle pourra intervenir à nouveau. Y a-t-il des questions ?



Sandrine DAUPHIN

J'ai une question sur les plates-formes de transfert technologiques. Nous avons le lycée agricole d'Auzeville à côté de Toulouse, qui justement est en train de monter une plate-forme de transfert technologique sur les pratiques agro-écologiques. Dans quel volet cela intervient-il exactement, comment cela va opérer dans la loi et qu'est-ce que cela pourra faire exactement ?

Florent GUHL

A ma connaissance, mais je ne prétends pas à l'exhaustivité de la connaissance du projet de loi, je pense qu'il n'y a pas de réponse législative à votre question. Par contre, par rapport à ce que j'exposais en dernière partie de mon intervention, on se trouve là clairement dans les outils que j'ai évoqués sur les innovations, les démarches collectives et le transfert. Ces plates-formes là ont leur place dans ces structures. Il y en avait par exemple quelques-unes de mémoire, qui doivent participer à l'appel à projet « mobilisation collective pour l'agro-écologie », qui a eu lieu fin 2013 lors de cette préfiguration des GIEE dont je parlais. On retrouve également cela dans les groupes opérationnels du programme européen d'innovation. On est dans cette démarche-là. Donc aussi des soutiens via le CASDAR dans le futur, c'est encore possible. Il y aura vraisemblablement des appels à projet, mais plutôt de niveau régional qui prendront la suite de l'appel à projet des fameux 103 lauréats dont je vous parlais tout à l'heure. Il y aura également bien entendu au niveau du FEADER la possibilité pour les régions, grâce à la mesure de l'article 36 du FEADER,

donc les mesures de coopérations, d'appuyer ces démarches de plate-forme de transfert.

Gilles NOVARINA

Je vais demander à Joël LABBÉ et Christophe HILLAIRET de nous rejoindre. Joël LABBÉ est sénateur d'Europe Ecologie-Les Verts du Morbihan. Il a été engagé dans les débats parlementaires à propos de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation. Christophe HILLAIRET est agriculteur, président du Groupe périurbain de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, président de la chambre d'agriculture interdépartementale de l'Ile-de-France. Corinne CASANOVA est élue à Aix-Les-Bains, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, chargée de l'urbanisme et de la biodiversité à l'Assemblée Des Communautés de France. Elle a suivi pour l'ADCF l'élaboration, la discussion de la loi ALUR. Je propose que l'on organise la discussion. On en avait discuté un peu avec Serge BONNEFOY, mais j'ai envie de changer l'ordre qu'il avait proposé. Peut-être que l'on peut commencer par l'agro-écologie parce qu'il me semble que c'est la question la plus centrale. Qu'est-ce que peut être l'agro-écologie ? En quoi cela amène une évolution des pratiques des exploitations agricoles ? Comment l'agro-écologie peut être soutenue par l'action publique ? On pourra avoir un temps sur la question alimentaire, même si les deux questions sont assez liées. Je pense qu'il faut parler dans un deuxième temps plutôt des moyens. A la fois les moyens institutionnels: est-ce que la réforme des métropoles, l'évolution du rôle des régions, la mise en place des nouveaux outils à caractère collectif comme ceux qui viennent d'être présentés va dans le sens d'une nouvelle gouvernance agricole et alimentaire, qui serait une gouvernance plus territoriale et un peu moins par filière ? Mais on peut aussi se poser la question du rapport entre ces évolutions et les demandes ou les besoins de la société civile parce qu'un certain nombre de ces évolutions sont sans doute en rapport avec le fait que la société civile a de nouvelles aspirations en matière alimentaire, et notamment en matière de santé publique et de sécurité de l'alimentation. Et puis nous terminerons par la planification territoriale et la protection des terres agricoles, si vous êtes d'accord.

Christophe HILLAIRET

Simplement sur la question de l'agro-écologie puisque c'est un thème central dans la loi, pas uniquement. On est ici, notamment dans les régions péri-urbaines, sur des éléments essentiels et je pense qu'effectivement à la fin on les abordera, notamment sur la protection du foncier et surtout la re-dynamisation économique des territoires périurbains. Et il y a quelques éléments dans la loi, en tout cas dans le projet de loi puisque c'est encore le cas,



qui pour nous sont relativement intéressants notamment autour du foncier agricole. Pour revenir simplement à la notion d'agro-écologie effectivement, dans les fondamentaux de tout agriculteur, il y a une chose essentielle, c'est ce que l'on appelait l'agronomie, qui n'est pas très éloignée de l'agro-écologie mais avec notamment un aspect économique. De toute façon le métier d'agriculteur est un métier qui doit être sans arrêt redécouvert puisqu'il évolue en permanence, c'est-à-dire que la connaissance du vivant est par définition quelque chose qui est très complexe avec des éléments extérieurs qui ne sont pas forcément évidents à maîtriser, notamment la notion du climat. On le voit ces derniers jours avec des événements climatiques qui sont assez conséquents et qui engendrent en tout cas des conséquences sur les cultures assez dramatiques. Donc autour de l'agro-écologie effectivement, c'est la recherche à un moment donné de nouvelles techniques qui nous permettent à nous agriculteurs de maintenir un niveau de production, et surtout de faire vivre nos familles, tout cela dans un respect de l'environnement. C'est une recherche qui est perpétuelle, qui est complexe parce que l'on s'aperçoit qu'une technique, si elle est valable une année, ne le sera pas l'année suivante, étant donné que les conditions climatiques ne seront pas forcément les mêmes. D'où la nécessité d'innover, mais je pense que l'on en a les capacités dans l'environnement agricole et nos aînés ont su aussi construire à un moment donné un certain nombre d'institutions qui le permettent. Je pense à l'INRA, je pense aux instituts côté élevage ou côté production végétale et, en tout cas, au réseau que je représente. Ces institutions ont su, au cours de ces dernières années en tout cas, faire connaître la notion des groupes de travail. Et d'ailleurs, on est bien inséré puisque je crois qu'il y a 23 chambres directement qui ont été retenues dans les préfigurations et une cinquantaine en tout cas qui sont associées dans les premiers groupes d'agro-écologie. Mais cela a toujours été le maître mot dans le réseau chambre d'agriculture, qui est le réseau des agriculteurs par définition puisque nous élus démocratiquement, et sommes établissements publics donc cela veut dire aussi sous la tutelle de l'État. Et donc des groupes existent au travers des GDA. Il y a plusieurs formes qui existent selon les départements qui ont pour vocation à un moment donné de tenter, je dis bien, de résoudre cette équation entre environnement social et économie.

Joël LABBÉ



Je suis sénateur du Morbihan depuis 2011, originaire du milieu agricole, cela a son importance par rapport à mon action, ainsi qu'élu local depuis 1977. Trois mandats d'adjoint et trois mandats de maire. Je n'étais pas candidat aux dernières élections. Vous avez tout à l'heure à juste titre parlé d'agronomie au cœur des pratiques agricoles. J'ai pu me rendre compte au fil du temps, après les années 70, de l'évolution accélérée avec un certain nombre de progrès

évidemment, mais de gros travers de ces progrès-là qui sont à rectifier. Mon propos chaque fois fait débat, je n'ai donc pas la vérité à moi tout seul. Ce que je peux dire fait débat et suscite le débat justement. Je pense qu'entre agrochimie et agro-écologie, il y a antinomie et qu'il s'agit justement de faire une véritable transition qui ne soit pas brusque évidemment, mais qui ait un calendrier et qui soit inscrite dans le temps. Pour moi, nous sommes en situation d'urgence, d'urgence sociétale, d'urgence planétaire. On ne peut pas continuer nos pratiques actuelles. J'ai aussi toujours besoin de replacer dans un contexte. Moi je suis citoyen du monde militant et on ne peut pas réfléchir à l'agriculture française et européenne sans penser à l'évolution de la planète et de la population sur la planète. Nous sommes actuellement à 7 milliards d'habitants sur la planète alors que l'on était à 6,1 milliards en l'an 2000. Actuellement, il y a 850 millions de personnes qui souffrent de malnutrition. On ne peut pas éluder cet aspect d'autant plus qu'en 2050, on sera 9 milliards d'habitants sur la planète. Alors j'entends dire le discours. Il faut pour certains quand même qu'on augmente encore nos rendements parce que la population de la planète évolue et il va bien falloir nourrir. C'est un propos qui devient insupportable. Les pays comme le notre ne peuvent pas avoir vocation à nourrir la planète. Par contre, nous pouvons aider, faire en sorte que les pays du sud puissent subvenir à leurs propres besoins justement par l'agro-écologie. Olivier de SCHUTTER, que beaucoup d'entre vous connaissent, vient de finir son mandat à l'ONU et affirme, sur des bases scientifiques, que les pays du sud en moins de dix ans peuvent doubler leurs productions par des pratiques de l'agro-écologie. Mais les pratiques de l'agro-écologie, ce n'est pas l'agrochimie que l'on va transplanter là-bas comme c'est en train de se passer actuellement. On a la prétention d'aller nourrir les pays du sud, mais commençons par arrêter de les affamer. Je suis Breton. La Bretagne grande région d'élevage, est exportatrice notamment de volailles, alors que 46% de la viande de volaille consommée en France est importée, grand paradoxe. Et pour élever nos cheptels de volailles, de cochons et de bovins, on importe la valeur de 1 million d'hectares de sojas, à 80% transgéniques, des pays d'Amérique du Sud. Cela, au détriment des agriculteurs du sud, de l'agriculture vivrière, de la forêt primaire également. Evidemment, c'est insoutenable et notre mode d'exportation fait que nos bas morceaux de volailles sur les marchés de Dakar ou d'ailleurs vont anéantir la petite économie locale. C'est - dire que notre but n'est pas de nourrir la planète, de faire en sorte que la planète puisse s'autonourrir en travaillant en bonne relation avec eux. Voilà pour mon premier propos, d'où la nécessité d'une application, d'une agro-écologie, en remettant l'agronomie au cœur de la réflexion et du travail des paysans. Et ce n'est pas moi qui allait vous parler de ce qu'est votre métier avec tous les aspects qui ont été trop mis de côté de rotation de cultures, de cultures associées, le trop-plein de monocultures, l'insuffisance des polycultures, des élevages qui contribuaient aux équilibres.

Un mot sur l'utilisation des pesticides, car c'est un sujet sur lequel je travaille via la santé des abeilles parce que les populations des abeilles sont en grave déclin. On sait que cette disparition est multifactorielle mais quand on dit que c'est multifactorielle, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt non plus. Il y a un insecticide de la famille des néonicotinoïdes qui a une grave responsabilité là-dedans. Il y a une étude scientifique, faite par des scientifiques de 15 pays différents, neutres et indépendants, qui affirment que non seulement les abeilles sont touchées, mais l'ensemble des pollinisateurs, c'est-à-dire l'ensemble des insectes, des micro-organismes du sol aussi, les vers de terre, les oiseaux insectivores. Il faut se dire – je fais partie de ceux qui politiquement vont s'y atteler – que ce type de produits pour traiter la terre et augmenter les rendements, sans trop tarder ce ne sera plus possible de les utiliser parce que c'est une forme d'empoisonnement généralisé. Alors comment faire ? On nous dit maintenant, on ne peut pas faire sans. Alors faire sans, c'est faire avec les éco-systèmes comme les choses se passaient avant et comme une partie du monde paysan sait encore faire, il s'agit là d'une véritable transition. Une transition nécessaire, qui doit avoir lieu sans montrer du doigt qui que ce soit parce que l'histoire, c'est l'histoire, il y a plein de choses à dire, mais maintenant, c'est passé. Regardons vers l'avenir et dans l'intérêt de l'ensemble du monde paysan, faisons en sorte de réussir cette transition, et qu'on refasse le lien entre territoires, les TERRES EN VILLES justement, alimentation et citoyens.



Corinne CASANOVA

On n'est pas tout à fait sur le même registre tous les deux. Moi je suis plutôt sur la planification. Je ne dis pas que les questions évoquées ne m'intéressent pas, mais vous n'aurez pas avec moi une spécialiste. Monsieur a présenté l'Assemblée Des Communautés de France, donc l'association qui représente les communautés urbaines, communautés de communes et communautés d'agglomérations. Je vais dire quelques mots au niveau des collectivités que je représente sur cette question de l'agro-écologie – j'interviendrais plus spécifiquement tout à l'heure plutôt sur la question de la planification, de l'urbain et du rural. Moi je crois que ce qui nous interroge aujourd'hui, c'est ce qu'on a coutume d'appeler l'artificialisation effectivement et la problématique que cela pose à la survie de l'agriculture et particulièrement en milieu péri-urbain. Moi je trouve que ces dernières années, la problématique de l'agro-écologie s'est plutôt décalée dans la pratique agricole par rapport au milieu naturel et la cohabitation entre les deux. Je suis d'un secteur, la Savoie, où on a encore pas mal d'agriculteurs, mais on a aussi beaucoup d'espaces naturels. Je suis vice-présidente d'un conservatoire d'espaces naturels, et aujourd'hui les enjeux sont véritablement

sur comment est-ce qu'on cohabite, dans les zones humides notamment, comment est-ce qu'on arrive à impulser de nouvelles pratiques et comment est-ce qu'on fait pour que l'agriculture ne se sente pas à la fois agressée par le monde urbain et à la fois agressée aussi par le monde naturaliste. Et comment est-ce qu'on arrive à trouver de nouvelles façons de travailler, comment est-ce que l'on crée de nouvelles aménités et comment on fait – vous l'avez dit tout à l'heure – pour faire en sorte que les exploitations agricoles gardent une véritable fonction économique, qu'on ne soit pas là ni les uns ni les autres pour leur faire changer les pratiques, pour une question de mode, une question de santé. On met le curseur où on souhaite le mettre effectivement sur les problématiques mises à l'agenda. Mais comment ne pas perdre cet élément de point de vue, et pour moi, cette question sur l'agro-écologie est essentiellement là.

Gilles NOVARINA

Peut-être que l'on peut vous donner la parole cinq minutes. Il me semble qu'on a fait le pas avec la question de l'alimentation. Il y a sans doute un débat pour savoir quel est l'usage de la chimie dans l'agro-écologie avec des positions qui sont tranchées. Je trouve que c'est bien que les débats soient clairs. Il y a aussi une autre question qui me semble sous-jacente à tout cela, c'est: est-ce que l'espace péri-urbain, parce que je sais que c'est une préoccupation de TERRES EN VILLES, peut être un lieu privilégié alors que l'on a considéré pendant longtemps que l'agriculture était plutôt rurale que péri-urbaine ? Est-ce que l'espace péri-urbain peut-être un lieu privilégié pour la mise en œuvre de ces nouvelles formes d'agriculture ? Je vous laisse la parole.

Florent GUHL

Peut-être quelques mots sur la question de savoir ce qu'est l'agro-écologie et comment on va se situer par rapport à tout cela, parce que je vous ai bien ré-exposé tout à l'heure qu'il y avait un projet à la fois législatif, parce que c'est ce qu'on nous a demandé de présenter, mais aussi évidemment politique derrière cette question-là. Et cela fait peut-être écho aux deux dernières interventions c'est-à-dire qu'à un moment donné on veut s'intéresser à ce qu'est l'agro-écologie et surtout comment l'on va mesurer que l'on est en train de progresser parce que c'est quand même cela la question qui va nous être posée. Le Ministre Stéphane Le FOLL a posé comme objectif qu'en 2025, l'on ait un agriculteur sur deux qui soit rentré dans une démarche d'agro-écologie. La question est de dire comment on mesure cela. Quand est-ce qu'on peut dire effectivement, on se met d'accord sur le fait qu'au départ il y a plusieurs modèles d'agricultures qui vont pouvoir



coexister et l'objectif est d'avancer sur ces évolutions de pratiques, comment est-ce que l'on fait effectivement pour dire qu'on a progressé ? Je pense que par rapport aux deux dernières interventions, ce qui est important c'est de se dire que l'évolution elle doit être à la fois dans la pratique culturelle de l'agriculteur voire même à la parcelle, à l'intérieur de son exploitation tout comme, effectivement, à une échelle plus grande. Parce que tout ce qui est notamment sur les espaces naturels, sur toutes les pollutions qui peuvent être mesurées, que ce soit l'eau, l'air ou la terre, cela n'a de sens à un moment donné que si on les mesure à une échelle un peu large. On ne peut pas travailler sur ces questions-là qu'à la parcelle. Donc on a besoin de travailler sur ces deux axes-là. Sur le premier, c'est-à-dire sur les pratiques, et d'ailleurs cela inclut en partie le deuxième, on est en train de construire, avec pas mal de partenaires dans des groupes de travail qu'on anime, des outils pour que chaque agriculteur puisse déterminer par lui-même où est-ce qu'il en est par rapport à cela, c'est-à-dire est-ce que je suis déjà dans une démarche vers l'agro-écologie ? Si je n'y suis pas du tout, qu'est-ce que je peux changer dans mes pratiques pour progresser vers ces démarches-là ? Et pour tout cela, il faut à un moment donné pouvoir se mettre d'accord parce que sinon chacun va se revendiquer en se disant, cela y est, moi je suis champion de l'agro-écologie, moi j'y suis pas du tout, je veux y être, etc. Donc il faut que l'on arrive à des outils qui soient à la fois faciles d'utilisation, parce qu'il ne faut pas tomber dans une technocratie sans fin où il y aurait une évaluation très compliquée pour pouvoir dire si l'on est dans l'agro-écologie, et en même temps, suffisamment facile, qui puisse aussi pourquoi pas, ce serait un objectif qu'on a tous, donner lieu à de l'autodiagnostic, que l'on ne soit pas systématiquement là aussi en train de passer par des mesures de certification qui sont intéressantes aussi, mais qui existent déjà dans notre démarche. On a déjà le bio qui relève de cela. Peut-être que l'on n'est pas obligé d'avoir le même type d'outils, que l'on peut aussi se dire que les agriculteurs sont en capacité de rentrer dans ces démarches d'auto-diagnostic qui sont déjà pratiquées par un certain nombre d'entre eux sur des sujets proches ou équivalents d'ailleurs. Le tout étant de se dire: l'important c'est d'évoluer, c'est-à-dire que l'on puisse dire à un moment donné, on a une sorte de T0 et ensuite on peut mesurer au fur et à mesure qu'encore une fois à l'échelle d'une parcelle, à l'échelle d'une exploitation voire à l'échelle d'un bassin versant, on a effectivement une évolution d'année en année qui va pouvoir être mesurée. C'est vraiment à ce chantier-là aujourd'hui auquel on s'attelle de façon importante avec les partenaires agriculteurs et représentants des agriculteurs avec lesquels on peut travailler, des partenaires scientifiques pour pouvoir bâtir ces méthodes-là de façon à se dire à un moment donné, on va pouvoir effectivement mesurer l'évolution. Parce que sinon, si on ne fait pas ce travail là, on en sera encore dans quelques années à se dire voilà, on voudrait faire plus d'agro-écologie, est-ce qu'on a évolué ? Alors évidemment,


les optimistes dans quelques années diront oui-oui, c'est beaucoup mieux et d'autres diront qu l'on n'a toujours pas bougé. Donc il faut que l'on arrive à des outils qui permettent de mesurer les choses proprement et de se dire voilà où en est et surtout au-delà de pouvoir se dire on est d'accord, on n'est pas d'accord sur l'évolution, de donner des outils à ceux qui veulent progresser vers cette agro-écologie pour pouvoir aller plus loin. Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure, il faut que l'on ait des phases d'innovation, d'expérimentation et de diffusion de la connaissance parce que l'on sait bien que sur ces changements de pratiques, il est souvent assez aisé de convaincre les premiers qui sont quasiment des militants d'une évolution, alors que l'on a probablement comme dans tous systèmes des gens qui ne bougeront jamais, mais que l'on a surtout une grosse masse d'agriculteurs qui sont prêts à évoluer à partir du moment où, effectivement, il y a une garantie de pérennité économique de leurs systèmes d'exploitation, de leur vie, de leur développement. Et cette évolution ne peut se faire que s'il y a, à un moment donné, des expérimentations qui montrent que cela fonctionne, que l'on peut faire évoluer ses pratiques en sauvegardant son modèle économique.

Christophe HILAIRET

Effectivement, pour répondre parce que les propos du sénateur sont quand même très stéréotypés et très militants on va dire. Militant ! C'est cela, la politique par définition, c'est du militantisme. Moi, simplement en tant qu'agriculteur, sur le plan technique, économique et social, je suis confronté à un certain nombre d'aspects. Le recours à la chimie n'est pas un recours systématique. Et pour preuve, on a des territoires qui aujourd'hui ont des problématiques en matière de résistance au désherbage où on est en train d'étudier des techniques alternatives pour arriver à pallier ces résistances au désherbage. Donc je veux dire, on n'est pas dans le militantisme, on est dans le pragmatisme et à un moment donné autour de techniques et notamment de techniques agronomiques sur lesquelles on travaille. Mais moi, je voudrais aussi revenir - puisque vous êtes un élu de la nation - sur certaines politiques qui sont à mon sens complètement incohérentes. Je vais en citer deux. Vous avez cité tout à l'heure la politique des OGM, concernant lesquels la France a fait un choix qu'il ne m'appartient pas de commenter, de dire on ne cultive pas les OGM mais on continue à importer massivement des OGM. C'est-à-dire que grosso modo, ce que l'on ne veut pas chez nous, on l'exporte dans d'autres pays et cela moi je n'arrive pas à le comprendre en matière de politique publique, cette incohérence totale à un moment donné entre une politique qui est choisie et qui ne va pas jusqu'au bout de là où elle devrait aller si tel était le choix français.



La deuxième, je vais vous la citer. Vous avez parlé tout à l'heure de systèmes agronomiques qui doivent évoluer notamment vers la polyculture élevage et là on va revenir notamment à la notion de périurbanité. Je suis dans une région périurbaine avec un certain nombre d'agriculteurs, essayez de développer un élevage aujourd'hui dans une région périurbaine. Je vous souhaite du courage, vraiment, parce que l'acceptation sociétale est quasiment nulle. Je sais qu'il y a énormément d'élus dans la salle, on entend parler actuellement notamment par rapport à ce sujet, c'est l'objet de débat puisqu'on était dedans notamment avec l'application de la directive nitrate où on contraint effectivement les agriculteurs à respecter des règles précises par rapport notamment à la préservation de l'eau, ce qui est quelque chose d'honorable, que nous ne contestons pas du tout et sur lequel nous essayons de nous adapter. Moi, ce que j'ai du mal à comprendre, c'est que nous institutionnels, on a une pression très régulière de la part des élus notamment par rapport aux boues d'épuration, en disant qu'il y a un souci autour de notre produit. Il n'y a aucun souci autour de notre produit. Moi je suis désolé, le plus gros élevage actuellement dans ma région, ce n'est pas mes éleveurs, c'est Paris, c'est l'élevage à deux pattes. Et considérer qu'à un moment donné, cet élevage ne produit aucune conséquence dans le milieu rural, c'est faux. Si vous voulez, c'est simplement pour montrer les incohérences qu'il peut y avoir dans les politiques par rapport aux initiatives qui peuvent être données. Moi ce que j'encourage, c'est un certain nombre de mesures, en tout cas d'un certain nombre de points. Après, effectivement sur les territoires périurbains, on a une difficulté particulière autour de l'agro-écologie, c'est-à-dire qu'on est la vitrine de l'agriculture. C'est-à-dire que nos citoyens qui vivent, heureusement ou malheureusement je n'en sais rien, majoritairement aujourd'hui dans de grandes agglomérations, la première vision qu'ils ont de l'agriculture, c'est dans leur environnement proche et donc c'est nos exploitations, qui sont des exploitations péri-urbaines, qui ont un devoir alors que le monde agricole n'a pas su faire d'explications. C'est-à-dire que moi j'entends mes voisins qui m'engueulent quand je fais du colza parce que cela sent mauvais. Le colza, je suis désolé, c'est une culture, elle est naturelle. Je ne cultive pas des OGM ou quoi que ce soit, c'est une fleur, la fleur est odorante, mais on a quand même ce type de réaction. La problématique que l'on a dans ces zones péri-urbaines, c'est qu'aujourd'hui, on est tellement peu nombreux que c'est extrêmement difficile d'apporter des réponses à une grande masse de population sur nos pratiques agricoles. Après, je n'ai jamais dit que nos pratiques agricoles étaient toutes exemplaires, loin s'en faut. Mais la véritable difficulté aujourd'hui c'est d'aller les expliquer à nos concitoyens. Plutôt que d'être jugés au travers des médias ou au travers de grands stéréotypes, moi je préfère être jugé sur mes pratiques réelles dans mon exploitation par rapport à mon environnement proche, et c'est là je pense qu'il y a un véritable travail à réaliser. Après que l'agriculture soit amenée



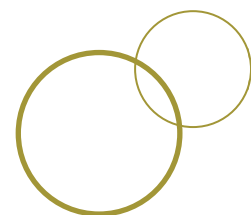
à évoluer, elle a toujours évolué. Je veux dire quand on regarde différentes périodes historiques, on voit que l'agriculture a toujours évolué. Aujourd'hui effectivement, on a une population à nourrir, on a des familles à faire vivre. Moi je suis exploitant agricole, mes seuls revenus proviennent de l'activité de mon exploitation. Donc à un moment donné, on peut imaginer tout modèle agricole, mais il ne faut pas oublier que ce modèle agricole devra faire vivre des familles. Cela, c'est quand même l'essentiel. Et je pense que c'est bien repris dans le cadre de la loi, mais c'est un aspect auquel nous sommes très attentifs parce que modéliser tout ce que l'on veut c'est bien, mais je veux dire, c'est le modèle du développement durable avec les trois piliers du développement durable. Un tabouret à trois pieds cela fonctionne, un tabouret à deux pieds, cela ne marche plus et donc l'essentiel c'est d'avoir un pied à la même hauteur et pas d'avoir un pied plus court que l'autre, voilà.

Gills NOVARINA

Je vais vous laisser répondre, mais je voudrais juste que l'on aborde une autre question qui est une façon de concilier l'inconciliable. Est-ce que l'agro-écologie, je pense que c'est plus ou moins évoqué dans la loi, ce n'est pas le support de nouveaux marchés pour l'agriculture ? C'est-à-dire, si on prend votre schéma, il faut arrêter de vendre des bas morceaux du poulet au tiers-monde, donc il faut quand même des exploitations qui trouvent des marchés. Est-ce que la solution est dans ce que l'on appelle des marchés de niches ? Les produits de qualité, le développement de l'agriculture de proximité. Alors je ne me fais aucune illusion là-dessus, mais je trouve que ce serait bien que l'on ait un minimum d'évaluation de cela. Un peu entre nous, je sais qu'un certain nombre d'acteurs français sont assez peu réceptifs à ce genre de choses. Il y en a d'autres qui, au contraire, ont une vision totalement utopiste de ce genre de choses. Donc j'aimerais avoir l'opinion des différents membres de cette table ronde sur cette question aussi.

Joël LABBE

Je ne voulais surtout pas vous énerver ou quoi que ce soit ! Les retours sur l'incohérence, les stéréotype du discours, et pointant du doigt vous n'êtes qu'un militant... Je vous le disais, je suis un politique avec toute la légitimité du politique et mon propos est étayé sur une pensée, sur des exemples aussi, mais je vous ai dit, je n'ai pas envie de stigmatiser, j'ai envie que l'on puisse avancer ensemble vers le positif. Alors avec Stéphane LE FOLL on a des points de désaccords sur la loi. On souhaiterait aller plus loin encore, on a beaucoup de convergences avec Stéphane LE FOLL et son projet de loi d'avenir agricole basé sur l'agro-écologie, avec le pilier social dont on n'a pas parlé tout à l'heure parce que les lectures ne sont pas terminées: on rentre en deuxième



lecture. On a parlé de double performance économique et environnementale sur proposition des écologistes. Il y aura un troisième pilier justement, c'est le social. Vous avez parlé de faire vivre les familles. Effectivement, le but de l'agriculture ce n'est pas de continuer à supprimer encore de la main-d'œuvre agricole, c'est justement de recréer de la main-d'œuvre sur les territoires ruraux et péri-urbains.

Sur le sujet péri-urbain. On a travaillé avec le ministre et on a pu avoir une majorité là-dessus, sur la reconnaissance des projets alimentaires de territoires. Je vous en dis deux mots, ils seront reconnus par la loi et soutenus. Ça c'est un point. Le second que l'on a pu faire avancer, c'est dans le cadre des SCOT, schémas de cohérence territoriale, que l'agriculture en tant que telle soit prise en compte. Parce que dans les documents d'urbanisme, il s'agit maintenant de limiter l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles. La seconde question, mais pour quoi en faire ? Dans le SCOT, il va y avoir, bien que la loi ne soit pas encore approuvée, selon toute vraisemblance et d'une façon forcée s'il en était besoin, un travail dans le cadre du diagnostic des SCOT et donc les orientations futures, un travail sur le devenir de l'agriculture sur le territoire où tout le monde est autour de la table. L'agriculture n'est plus que l'affaire des agriculteurs, mais l'affaire des citoyens, l'affaire des élus, l'affaire des consommateurs, dans l'intérêt des agriculteurs. Le lien dont vous parliez tout à l'heure, sur le fait qu'on ne peut plus installer en périphérie de ville de bâtiments d'élevage. On doit pouvoir réinstaller du bâtiment d'élevage. Par contre, pas n'importe quel type d'élevage non plus parce qu'il y a les exigences des consommateurs aussi. Alors dans l'intérêt du projet alimentaire de territoire, tout le monde doit être autour de la table et je pense que c'est le consommateur qui va pousser à la transition, à savoir sur le fait qu'on souhaite des produits locaux, des produits de qualité. On va finir par ne plus demander de la tomate au mois de décembre parce qu'il est temps d'en finir avec tout cela. Certains disent le consommateur veut et souhaite. Il y a la question de la culture de l'alimentation qui compte pour qu'on en finisse avec la « bouffe », parce que le fait de s'alimenter, de se nourrir, cela a été galvaudé ces dernières décennies aussi. Tout cela est à remettre en place, y compris la gastronomie au quotidien dans la restauration collective pour les enfants, l'éducation au goût, autant d'aspects qui seront dans l'intérêt des agriculteurs présents sur le territoire et des familles des agriculteurs pour justement satisfaire le premier but, nourrir les populations. Et concernant l'exportation, je le redis parce que ces chiffres sont importants. On est grand exportateur de volailles bas de gamme, alors que dans la consommation des français, 46% de la volaille, c'est de la volaille importée. On n'a peut-être pas besoin d'aller exporter d'autant plus qu'en termes de compétitivité que ce soit avec les pays d'Amérique du Sud ou d'Asie du Sud-est, on ne pourra pas être compétitif du fait ne serait-ce que de la main-d'œuvre, ainsi que du respect des contraintes environnementales.

Par contre, il y a un véritable marché de qualité à reconquérir et en France et sur l'ensemble de l'Europe. La re-localisation au sens large, notamment européenne pour les Européens, américaine pour les Américains, asiatique pour les Asiatiques, avec l'augmentation des prix des transports, on va devoir y revenir et cela, ce sera l'intérêt de tout le monde. Vous allez dire, c'est militant encore. Mais je tiens quand même à le dire, le traité transatlantique de ce côté-là serait catastrophique pour l'agriculture française et européenne, à moins qu'elle ne devienne industrielle, globale et qu'elle rivalise avec les Américains et que ce ne soit plus qu'une affaire de marché. On y perdra et personne ne peut souhaiter cela.

Antoine HENRION

Je voulais réagir par rapport à ce qui a été dit, je voulais rapporter un commentaire plutôt que des questionnements. Je pense que le challenge de l'agriculture péri-urbaine, c'est organiser sa viabilité dans un espace densifié en terme de population, en terme de territoire. Je crois que le premier vecteur de la viabilité, c'est la préservation du foncier parce que l'on est quand même sur une agriculture qui est une agriculture d'espace, et pour consolider la capacité nourricière de l'agriculture, il faut préserver l'espace nourricier. Cela c'est le premier point. Le deuxième point, c'est aussi de bâtir des curseurs économiques propres à l'agriculture péri-urbaine. Je pense que l'on aspire tous à avoir une agriculture plus qualitative et une mondialisation plus équitable et équilibrée. Néanmoins, il faut que l'on conjugue à la fois ces aspirations et les curseurs économiques actuels qui doivent être quelque part un facteur incontournable parce qu'on est aussi dans des critères de compétitivité quand on parle de produits locaux. Quand on parle de produits locaux on est aussi dans des curseurs d'appels d'offres, dans des curseurs de mise en concurrence. Et là aussi, il faut que l'on soit en capacité de donner des perspectives aux agriculteurs périurbains qui s'investissent, qui font des investissements. Un investissement, c'est sur la durée et je pense que l'on a trop dans nos politiques agricoles, je le dis au passage, des curseurs court-termistes. C'est un peu péjoratif ce que je dis parce que j'ai déjà dit, pas à l'APCA mais dans d'autres circonstances on cale les dispositifs sur la durée de mandats de nos élus, trois ans, cinq ans. Cinq ans, c'est la politique agricole. Il n'y a pas d'élus européens ici, mais en tout cas, on a besoin de temps. Et même pour asseoir de nouvelles pratiques, on a aussi besoin de temps. Christophe HILLAIRET a bien dit qu'on obéit aussi au climat et le climat cela s'inscrit dans des facteurs de temps. Et je crois que c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête. Et puis le dernier point, c'est le pouvoir d'achat et les produits locaux parce que quelque part, d'abord on a des agriculteurs dans l'espace périurbain qui ont des systèmes d'exploitation, même si on n'est pas en Bretagne où ils ont des filières longues et des filières courtes qui sont assises sur des prix



mondiaux et des prix locaux. Le constat que l'on peut faire, je le fais dans mon département, sur les agriculteurs qui sont diversifiés, qui sont tournés vers les circuits courts, vers les produits locaux, vers la vente directe, c'est que la clientèle a un certain pouvoir d'achat. Et là, il faut que l'on soit imaginatif, il faut que le législateur nous aide, il faut que collectivement on innove pour assoir un modèle économique local qui puisse être viable à la fois pour le producteur mais aussi pour le consommateur.

Gilles NOVARINA

On va passer sur la question de la protection des terres agricoles. Nous sommes tous d'accord, c'est un aspect absolument essentiel des politiques agricoles, notamment dans le péri-urbain.

Florent GUHL

Concernant ce qui a été dit sur le temps politique tout à l'heure. Je ne suis pas élu, mais je rejoins ce qui a été dit parce que tout à l'heure, je parlais par exemple de l'enjeu européen, donc la période des fonds européens actuels et en particulier du deuxième pilier de la PAC et du coût du premier. On est bien en 2014-2020. Il n'empêche que comme dans les périodes de programmation précédentes, d'ici quelques mois, une fois que l'on aura réglé les urgences, il faut et quand je dis il faut cela concerne tout le monde, il faut que l'on se préoccupe déjà de la prochaine période de programmation. On va avoir une nouvelle commission européenne qui va arriver bientôt. On a anticipé les choses parce que c'est une négociation qui est longue, qui se passe à 28 Etats membres. Tout à l'heure étaient rappelés les traités transatlantiques, ce sont les mêmes questions, ce ne sont pas des choses qui peuvent se traiter dans les trois derniers mois de la discussion, sans quoi effectivement on arrive à des choses qui ne tiennent pas la route et que l'on fait dans l'urgence alors que ce sont des sujets, surtout sur l'agriculture, où l'on ne peut pas avoir des politiques qui seraient décidées à l'aune d'une réflexion de seulement quelques mois. C'est forcément des choses qui se font sur du long terme. Donc voilà, je rejoins complètement ce qui a été dit. C'est encore plus vrai là-dessus. Cela veut dire par exemple qu'en France, on n'a pas été dans une situation très aisée de mise en place de ces fonds européens parce que la décentralisation est une bascule qui n'est pas facile à faire, parce que cela veut dire effectivement que les régions ont besoin de monter en puissance. Or ce n'est peut-être pas non plus d'une évidence absolue en ce moment la question de quel sera le format final des régions. Il n'empêche qu'une fois que toutes ces questions-là ont été réglées, encore une fois, il faut vraiment se projeter dès maintenant dans la période prochaine post-2020 pour pouvoir se dire justement comment on fait pour piloter ces politiques sur lesquelles il y a des moyens. Parce que

la politique agricole elle reste, y compris sur le deuxième pilier, avec des moyens conséquents pour qu'effectivement, on aille au-delà de ce qui a été fait ce coup-ci et que l'on puisse se dire véritablement « les régions prennent la main avec toutes les collectivités infra régionales de façon à ce que cette politique agricole intègre tous les partenaires présents ». Et je rejoins tout ce qui a été dit plusieurs fois par à peu près tout le monde autour de cette table, qui est que les consommateurs sont quand même in fine les personnes pour qui tout le monde œuvre à un moment donné.

Christophe HILAIRET

Je me réjouis que dans la mémoire aujourd'hui, la notion d'évaluation des conséquences de prise de terrains sur le plan économique par l'institution, soit en nature, soit en financier, puisse être réalisée autour du foncier agricole. Pour nous c'est en tout cas une grosse avancée de ces territoires. Elle nous permettrait de pouvoir re-développer, re-dynamiser ces territoires sur le plan économique. Et je pense que l'échéance de 2020 doit être l'occasion, en tout cas pour la France, de faire comprendre au parlement européen et à la commission qu'un véritable travail, qu'une véritable politique agricole dans les territoires périurbains doit être mis en place et que cela ne doit pas se limiter simplement à des mesures nationales, au demeurant intéressantes, mais pas suffisantes à l'échelle européenne.

Gérard SEIGLE-VATTE

Deux choses. La première à notre sénateur d'Europe-Ecologie. Je partage une partie de vos interrogations même si par exemple au sujet de l'Afrique, on sait très bien qu'aujourd'hui et malheureusement c'est le cas en Europe, ce n'est plus les politiques qui font l'économie en fin de compte. Je crois que le problème il est là. Ce sont les grands groupes industriels qui mènent la danse. Et je crois que l'on peut raconter toutes les chansons que l'on voudra raconter, à un moment donné, le problème se pose dans ces termes-là. Je crois qu'il y a un problème de fond qui est majeur. La deuxième chose, j'en profite pour en parler parce que je fais partie de TERRES EN VILLES depuis quelques années. Sur les marchés publics et sur l'alimentation, par exemple dans le Pays Voironnais, on a été moteur depuis plusieurs années. Il y a des agriculteurs qui sont d'accord. On est en train de construire une légumerie, on fait un certain nombre de choses. Par contre je vous le dis monsieur le représentant du ministre, sur le problème des marchés publics il y en a marre. Très franchement, cela fait des années que l'on se bat et que l'on n'y arrive pas, au titre de la grande concurrence. Alors finalement on se bat contre des grandes boutiques nationales ou internationales et on n'y arrive toujours pas.



Je crois qu'à un moment donné il va falloir légiférer sérieusement parce que l'on nous parle d'environnement, de bilan carbone, alors que qu'est-ce que l'on fait aujourd'hui ? On va chercher les produits à x milliers de kilomètres pour nos cantines locales. A un moment donné, arrêtons la plaisanterie. Je dis, il faut légiférer là-dessus. On peut quand même faire rentrer la notion de proximité dans les marchés de produits. Pour le moment il faut que l'on aille chercher des démarches extraordinaires, on fait des usines à gaz et à la sortie le ministère de la concurrence dit non vous n'avez pas le droit. Je pense que l'on est à la limite. En vrai, on est à la rupture parce que tout le monde a envie. Très franchement, moi je le vois sur Grenoble, je le vois sur Voiron, je le vois sur plein de grandes villes, tout le monde a envie, comme les élus, d'acheter des produits en proximité, de faire fonctionner les cuisines centrales, de faire des légumeries et en fin de compte, toujours pareil, on bute contre un mur. Je ne dis pas qu'il ne faut pas des règles de concurrence, je suis complètement d'accord, mais à un moment donné, elles vont un peu trop loin et la règle du moins-disant, il y en a un peu ras-le-bol.

Florent GUHL

Cela fait longtemps que dans les codes du marché public on n'est plus au moins-disant, si je puis me permettre de corriger ce que vous venez de dire à l'instant. Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure sur le réseau. On a beaucoup d'expérimentations qui ont fonctionné sur le fait d'établir des critères des marchés publics, je pense en particulier à un certain nombre de cantines qui ont mis cela en place pour leur capacité d'achat. Il y a beaucoup de collectivités qui ont fonctionné effectivement avec le code des marchés publics, vous avez raison, on ne va pas travailler avec autre chose de fait. On est bien sur le code des marchés publics. On est en capacité de réaliser des appels d'offres avec des cahiers des charges qui permettent de valoriser effectivement une culture locale. On a le droit de le faire. Il faut tordre le cou à cette vision des choses qui était vraie avant le code des marchés publics de 2003, si je ne dis pas de bêtises. Donc cela fait quand même quelques années que cela a changé. On n'est plus sur du moins-disant, on est bien sur du mieux-disant. Il faut pouvoir échanger avec des gens qui ont effectivement fait tourner des expérimentations dans des collectivités où cela fonctionne, où on a été capable de piloter des choses, mais cela veut dire que le cahier des charges doit être blindé, qu'effectivement ce n'est pas juste de dire on met une préférence parce que c'est un agriculteur du coin et basta et cela suffit. Cela ne marche pas comme cela. C'est quelque chose qui doit être beaucoup plus étayé que cela et qui doit être inattaquable effectivement, avec une gouvernance et là on va rejoindre ce que l'on évoquera tout à l'heure, une gouvernance par le besoin, par le consommateur, c'est ce que je disais tout à l'heure. Il y a effectivement des collectivités qui ont réussi à construire des

appels d'offres pour alimenter des cuisines de restauration collective. On a pu favoriser des circuits courts. Cela marche. Je pense que là, il y a besoin de faire tourner des exemples qui marchent pour que ces bonnes pratiques-là soient réutilisées ailleurs.

Jean-Louis ROBILLARD

Je reviens sur la notion des temps. La question du temps aussi économique. Je vois bien la réflexion que l'on a en région Nord-Pas-de-Calais, on doit prendre en compte le fait qu'aujourd'hui on est des acteurs économiques. Si je prends le MIN de Lomme ou les grossistes du MIN de Lomme, qui ont eu une politique d'investissement économique qui font qu'aujourd'hui, ils ne sont pas contre repenser le système du MIN de Lomme avec l'ensemble des acteurs du MIN, mais à condition qu'ils aient le temps nécessaire pour créer les transitions. Et ce temps nécessaire pour créer les transitions, il doit être construit dans le cadre de schémas régionaux qui permettent de s'organiser dans la durée. Au-delà des durées des mandats des élus, on a besoin d'avoir des schémas - je pense que la loi va le faire - prescriptifs qui nous permettent, à partir du moment où on a construit une vision partagée sur un territoire de la question de l'agriculture péri-urbaine et au-delà, et bien d'aller dans le temps. Faire que le temps économique, le temps des élus et le temps des territoires soient compatibles. Mais si on n'a pas ces schémas prescriptifs sur vingt ans je dirai, parce que changer le système alimentaire demande 15-20 ans, et bien, on a les acteurs économiques qui nous diront, mais vous n'êtes pas pragmatiques. Tout à l'heure vous disiez qu'il faut être pragmatique monsieur HILLAIRET, et bien, effectivement, il faut que l'on arrive à concilier l'ensemble de ces temps-là et faire en sorte que les schémas, la loi je crois va le prévoir, soient prospectifs notamment le schéma d'aménagement du territoire. Et dans le schéma d'aménagement du territoire, introduire la question de l'alimentation qui y est très peu présente aujourd'hui. Je crois qu'aujourd'hui c'est important qu'ensemble l'on puisse co-construire cette vision pour que dans la durée, au-delà des temps des uns et des autres, les acteurs ne soient pas dans l'incertitude des transitions nécessaires au système alimentaire.

Florent GUHL

On va peut-être répondre avant parce que ce que j'ai à dire n'est pas du tout dans le même registre.






Lilian VARGAS

Je voudrais avoir une posture de technicien aussi. En ce moment, on travaille à la mise en place de ces procédures. Déjà à propos de temps, le paquet législatif que l'on prend sur le dos tous les trois mois, et encore je suis gentil, c'est assez complexe à gérer. Et aujourd'hui, on est en pleine réflexion. Nous par exemple, prenons un exemple simple, on a des agriculteurs qui veulent faire manger plus d'herbes à leurs vaches, c'est un principe de base d'agro-écologie. Est-ce qu'il vaut mieux que l'on inscrive cela dans un PAEC pour mettre en place des MAEC, que l'on pourrait éventuellement faire cofinancer par du FEADER ou dans le PRDR. En clair, le choc de simplification, où est-il ? Je vous assure qu'au quotidien, gérer tout cela avec des agriculteurs qui en ont ras-le-bol, mais alors je pèse mes mots, que l'on vienne les voir pour leur vendre, parce qu'il n'y a pas d'autres termes, une nouvelle procédure qui reprend l'ancienne mais un peu différemment, avec toujours un plus de paperasse à remplir, c'est difficile. Enfin, je veux dire, nous sommes vraiment confrontés à tout cela et c'est d'une complexité que vous n'imaginez pas. Et je reprends ce qui a été dit par Gérard sur les contrats que les communes peuvent passer. Au niveau de Grenoble Alpes Métropole, on a été obligé de mettre en place un appel à projet pour les communes, pour les accompagner dans la rédaction de leurs cahiers des charges, parce que quand vous avez une petite commune de 600 ou 800 habitants, où est le technicien capable de rédiger le fameux cahier des charges bien ficelé dont vous parliez ? Notre quotidien c'est cela, on se débat là-dedans alors qu'à la base il y a quand même un certain nombre d'idées relativement simples, comme aller chercher des produits locaux dans le local. Je pense que les élus ne sont pas idiots, ils savent aussi choisir des producteurs-fournisseurs qui leur ramènent de la qualité, peut-être plus que l'industriel qui va gagner le marché parce que lui il sait y répondre.

Florent GUHL

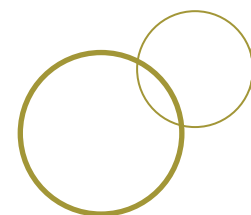
Tout à fait d'accord avec tout ce que vous avez dit. Il y a différentes réponses à tout cela. Vous l'avez évoqué à la fin aussi, concernant ce que j'avais déjà dit tout à l'heure, c'est-à-dire le fait de faire circuler les bonnes pratiques, de ne pas réinventer chacun de notre côté, dans chaque territoire, des choses qui ont été faites ailleurs. Après, il y a aussi des questions concernant ce qui tourne autour d'un vocable spécifique, qui est peut-être un peu véritable, qui est ingénierie de projet, etc. Bien sûr, on pourrait dire l'inverse, qu'on va tout simplifier, qu'il n'y aura plus de procédures, etc. Mais je crois que vous auriez du mal à me croire si je disais cela pour me débiter. Je pense plutôt que c'est cela : à un moment, la logique d'essayer d'être de plus en plus à proximité du terrain de la part des collectivités, les enjeux d'intercommunalité dont on va



reparler tout à l'heure, à mon avis sont aussi une belle opportunité, parce qu'il faut que cela, cela fonctionne. Qu'effectivement à l'échelle d'une commune de 600 habitants – moi j'ai travaillé longtemps sur le département de la Gironde, j'ai travaillé sur d'autres problématiques qui étaient autour de l'eau, de l'assainissement – on puisse voir l'intérêt effectivement de l'intercommunalité, en particulier en termes de moyens humains, je suis d'accord. Il y a une certaine taille où on commence à pouvoir avoir un demi poste de technicien que l'on partage avec une autre intercommunalité, parfois même cela a été des pays qui ont été des relais sur ces postes-là, et on a fait avancer les choses parce qu'à un moment donné dans le domaine de l'eau en particulier face à des grands groupes industriels type Lyonnaise et Vivendi, on avait effectivement, même avec un seul technicien sur une intercommunalité d'une vingtaine de milliers d'habitants, on commençait à avoir notre propre capacité soit de rédiger un cahier des charges ou au minimum au moins d'avoir un avis éclairé sur un cahier des charges écrit par quelqu'un d'autre, etc. Je pense qu'effectivement la compétence humaine sur les territoires, elle est primordiale et qu'il y a une question d'échelle de collectivité ou de fonctionnement en réseau. On y met les outils que l'on peut et que l'on veut bien et les endroits où cela fonctionne, on arrive à avoir ces circulations d'outils et ces compétences partagées entre plusieurs collectivités. C'est cela sans doute la bonne réponse. Je suis bien convaincu qu'elle ne marche pas partout mais on a tous je pense eu à l'inverse des expériences où cela fonctionne et où on arrive à avoir de la compétence, parce que c'est là-dessus que cela va reposer à un moment donné. Il faudra du travail de technicien pour avoir parfois peut-être l'impression que l'on salarie simplement des gens pour résoudre la complexité qui a été créée par d'autres, peut-être ! Mais je ne me prononcerai pas sur ces besoins-là.

Pascal TOCQUER

A mon sens, concernant les présentations des nouveaux textes législatifs, il y a une avancée majeure qui est celle du projet alimentaire du territoire parce qu'elle marie les trois axes du développement durable, l'économie, le social et l'environnemental. Je voudrais savoir et interroger l'ensemble des témoins de ce débat sur comment concrètement demain cela va se traduire, parce que les projets alimentaires de territoire, je crois que la plupart des agglomérations et les chambres d'agriculture de TERRES EN VILLES y travaillent. Donc que ce soit inscrit dans le texte de loi est quand même une avancée majeure pour TERRES EN VILLES, et maintenant on attend de voir comment cela va se traduire.



Gilles NOVARINA

C'est une question qui fait la transition avec la deuxième partie du débat, qui concerne notamment la planification territoriale et la protection des terres agricoles, même si c'est un petit peu différent. Je voulais juste introduire en deux mots la chose. Je vous assure que je les obligerai à répondre à votre question ! Il me semble quand même que dans les présentations qui ont été faites ressortaient, par rapport à la question du développement agricole local et de la gestion du foncier, deux ou trois idées. Je voulais savoir si les uns ou les autres vous les partagiez. Il y a une première idée qui peut découler du fait que dans les SCOT et les PLU, on oblige à faire des bilans de la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers. Cette idée a été évoquée par quelqu'un dont on entend beaucoup parler aujourd'hui, qui s'appelle Matteo RENZI. Il a développé quand il était le maire de Florence l'idée que le développement urbain aujourd'hui se fait dans un périmètre qui est constant. Le périmètre de la ville ne va plus bouger. C'est peut-être insatisfaisant parce que le périmètre de la ville ce n'est pas seulement celui de la ville centre et de sa première couronne, ce sont aussi tous les espaces péri-urbains qui se sont développés un peu n'importe comment, mais en tout cas une des idées, c'est celle-là. Qu'est-ce que vous pensez que cette question-là ? Peut-on poser la question comme cela ou est-ce que vous pensez qu'on est toujours dans un étalement urbain qui se fait au détriment des terres agricoles ? Les SCOT ont été un des grands changements, cela a été souligné par Jean MARLY. Dans les années 2000, on était avant dans un urbanisme de PLU, on est passé à un urbanisme de SCOT. Cela a été un des grands changements. Ils sont peut-être trop petits, ils sont peut-être trop grands, ils sont peut-être trop inefficaces, mais avant il n'y en avait pas. Est-ce que cela vous semble être un cadre nouveau dans lequel peuvent réfléchir les agriculteurs, et dans lequel se pose un peu différemment le problème du développement agricole ? Je n'oublie pas votre question. La deuxième question, cela a été souligné tout à l'heure, cela a été évoqué par Jean MARLY, est que dans le SCOT, il y a un projet urbain, il y a un projet d'urbanisation, un projet de renouvellement urbain, mais il n'y a pas de projet agricole pour l'instant, ou peu de projet agricole. Est-ce qu'il va y en avoir un ? Est-ce que cela va être simplement un projet agricole ou un projet alimentaire territorial ? Qu'est-ce que cela peut être ? Et donc là je pense que je rejoins votre question, il me semble que ce sont les deux questions qui concernent le fait de passer à la question de la planification territoriale.

Corinne CASANOVA

On ne peut pas dire que les femmes soient très bavardes ! Sur la question du foncier, c'est un sujet qui préoccupe beaucoup l'ADCF. Le constat que je ferai déjà, c'est que ce de quoi on souhaite parler, ce dont on finit toujours

pas parler, c'est du foncier. On parle de foncier d'habitat, d'urbanisme commercial, de foncier de culture. Je regrette que malheureusement le sujet soit à chaque fois saucissonné, on parle de biodiversité, on parle de foncier, moi j'aimerais bien que l'on fasse une loi sur le foncier et pas qu'on le tripote à chaque fois dans des considérations segmentées et qu'au final on a sur le foncier une réflexion qui à chaque fois est tronquée parce que c'est un foncier en opposition avec un autre. Et je pense que tant que l'on continuera sur ce mode de fonctionnement-là, on n'aboutira pas parce que l'on ne réglera pas non plus une question principale, car cette question du foncier, comme la lutte contre l'artificialisation, contre l'étalement urbain, cela fait des années que c'est à l'ordre du jour. Depuis la loi SRU, pour ce qui est du passé proche, on en parle. Après on a eu le Grenelle, maintenant il y a la loi Alur, la loi agricole, la loi sur la biodiversité. Pour autant, si on considère rien que les quinze dernières années, cela a continué de croître et d'accentuer la question de l'artificialisation des terres. Donc ce n'est pas parce qu'il y avait des textes de lois que l'on a forcément réussi à enrayer la mécanique. Pourquoi ? Parce que c'est un marché qui ne se régule pas tout seul. Je crois que la première question qui serait à se poser et à laquelle il faut réfléchir aujourd'hui, c'est de savoir comment est-ce que l'on peut réussir à enrayer la question du développement des résidences, qui mange les terres agricoles. Pour nous, elle est essentielle. Elle est essentielle pour les agriculteurs, mais elle est essentielle aussi pour les élus puisque les problématiques, on les rencontre, on les voit d'un axe différent, mais ce sont les mêmes. Monsieur tout à l'heure parlait du conflit entre les agriculteurs et les résidents. Vous le voyez côté agriculteur, nous le voyons côté résident. Parce que ceux qui se plaignent, c'est le cas dans une petite commune, dans mon agglomération, des cloches des vaches, de l'épandage, ou du reste qui leur posent problème, ils viennent nous voir. Cette résidentialisation se fait en mitage plus qu'en expansion urbaine, donc pour nous derrière... pour vous cette difficulté à faire circuler vos engins agricoles, ce sont des difficultés de morcellement de vos parcelles. Pour nous, ce sont des réseaux à tirer qui sont compliqués à gérer. C'est aussi, pour vous comme pour nous, des questions de fermeture de paysage, de forêts, de friches forestières. On nous pose des questions, des problèmes concernant le tourisme, vous avez des problèmes d'exploitation aussi. Donc cette vraie question-là, de savoir qui bénéficie de cette question de la rente liée à la vente des terres, je pense qu'aujourd'hui on tourne autour et on ne la résout pas. On tourne autour et on ne s'en sort pas. Je pense que la question de la planification, le fait qu'aujourd'hui on se dit qu'on n'a pas réussi à réguler le marché, fait qu'on va demander à planifier plus et cela fait un moment que l'on dit que l'on va planifier parce que les SCOT ce n'est pas d'hier, les PLU, ce n'est pas d'hier. On revient à la loi SRU. Les SCOT, dans la loi engagement pour l'environnement, on leur a déjà mis des objectifs de consommation foncière, là on en remet dans la loi. Pour autant, on n'a pas évalué la première salve de



questions de consommation. Je trouve intéressant d'en mettre une deuxième. Mais sans le bilan de la première, j'ai peur que l'on avance modérément. Et donc je pense que cette question de la planification, à défaut d'avoir réussi la régulation en amont, va être de dire que dans le cadre de la planification il va falloir, au-delà de dire il faudra planifier, mettre des « commandes », des injonctions dans ce qu'il faut planifier. Je trouve que l'on est là effectivement sur un premier bon point. SCOT et PLU devront effectivement travailler plus finement la question agricole. Concernant la question de tout à l'heure, y-a-t'il un projet agricole, moi je pense que dans les SCOT, il y a un projet économique avec une dimension agricole dedans. Ce n'est pas la question de l'agriculture en dehors de la question économique me semble-t-il et c'est le souhait que l'on a au niveau du SCOT dans lequel je suis élu, le SCOT de l'agglomération de Chambéry, Aix-les-Bains, Montmélian.

Dans la loi Alur, on a un élément qui a bien avancé, une question en lien avec cette question de planification, c'est de se demander aujourd'hui, dans les documents d'urbanisme municipaux, qu'est-ce qui fait que cela pêche ? Ce qui fait que cela pêche effectivement, j'ai ma forme de franc-parler comme mon voisin, c'est que bien souvent dans les conseils municipaux en zone rurale péri-urbaine, vous avez beaucoup de conseillers municipaux qui sont issus du monde agricole - c'est un constat, ce n'est pas péjoratif, j'y reviendrai - qui sont vigilants quant à l'avenir de leur patrimoine. Parce que c'est un patrimoine économique tant qu'ils l'exploitent et c'est un patrimoine financier le jour où ils s'arrêtent, compte tenu des retraites agricoles, de ce qu'elles sont. Donc je ne leur jette pas la pierre, c'est aussi une question de savoir ce que va être la mutation de ce terrain agricole. Et pour le coup, on est dans des difficultés réelles dès lors que l'urbanisme continue de se gérer à l'échelle municipale. La loi Alur prévoit que l'urbanisme doit remonter à l'échelon communautaire pour se dire: on peut peut-être plus travailler sur des stratégies territoriales à cette échelle-là et moins rentrer dans des stratégies patrimoniales. La loi est entrée avec des conditions, elle est ressortie au terme de deux lectures, je parle sous le contrôle du parlementaire. Le principe est celui de l'urbanisme intercommunal mais il est possible d'y déroger avec une minorité de blocage. C'est bien. C'est rentré dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que la bonne échelle de pertinence, c'est l'échelle intercommunale. Il faudra très certainement y revenir pour se dispenser de trouver une majorité et non pas une minorité de blocage parce que je pense qu'en termes de planification, on a là un vrai, vrai sujet.

Joël LABBE

Je veux bien réagir par rapport à cela. Il a été évoqué tout à l'heure la question de la terre nourricière. La terre doit être avant tout nourricière et non pas potentiellement urbanisable à un moment ou un autre. Les outils, on a en

a un certain nombre maintenant. Tu as évoqué tout à l'heure la question des PLUI, et effectivement la bonne échelle c'est le PLUI parce que cela met de la distance entre les élus et les demandes, les intérêts. Par contre, ce n'est pas passé au sénat, on a eu de longs débats. Evidemment je faisais partie de ceux qui étaient favorables au PLUI. Je vous ai dit que j'ai été maire pendant trois mandats sur un territoire, le pays de Vannes, avec une pression foncière forte. Je sais ce que c'est de devoir résister à cela. Concernant la question agricole dans les SCOT, la loi n'est pas encore arrêtée. C'est en bonne voie. Quand on dit la question agricole, c'est globalement l'économie liée à l'agricole, c'est-à-dire la transformation, la commercialisation. Tous ces aspects-là seront pris en compte. Les CDCEA, tout le monde connaît : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles. J'ai été élu, j'y ai siégé aussi là-dedans. Ce que nous demandons avec force, cela va devenir les CDPENAF . Avec les sigles on a du mal à suivre mais c'est la même chose, commission départementale de contrôle. Ce que nous souhaitons c'est que ce soit un avis conforme. Eh oui, parce que dans ces commissions, il y a l'ensemble du panel des représentations qui se trouvent. Les associations de consommateurs, d'environnement, les élus et le monde agricole également. Si on arrivait à faire en sorte qu'il y ait avis conforme par rapport à l'étalement urbain, parce qu'il y a toujours cette tendance-là malgré tous les textes, cela freinerait sérieusement. Je crois qu'il va y avoir un témoignage des chambres d'agriculture d'Outre Mer, qui vont témoigner bientôt sur le fait que cela se passe comme cela dans les Outre-mer et d'une façon extrêmement heureuse. Donc là aussi c'est un point qui, si on pouvait l'obtenir, ce qui n'est pas facile car c'est un point délicat dans l'intérêt des agriculteurs, des terres agricoles, de la terre nourricière, ce serait un sacré pas en avant parce que véritablement je suis d'accord avec le fait que les discours, cela fait maintenant longtemps qu'on les entend, mais on continue de consommer et de consommer et de consommer inconsidérément et on n'a plus lieu de le faire. Là encore, on est quelque part en situation d'urgence.

Jean MARLY

Dans le propos que j'ai tenu tout à l'heure, je ne suis remonté effectivement qu'au tournant des années 2000, je ne suis pas remonté avant. Et avant, en fait à la conception du développement urbain, quand pratiquement tout territoire était entièrement constructible pour peu que le terrain ait été suffisamment vaste et un petit peu desservi, on pouvait construire sa maison. Et cette idée-là est quand même restée très fortement marquée. On a eu aussi dans le règlement des plans d'occupation des sols ce que l'on appelait les zones dites NB, de campagne banale, qui ont été utilisées certes différemment d'un département à un autre. Mais dans un

certain nombre de départements, cela a été une catastrophe sur le plan du mitage, de l'occupation du sol. Et la récupération de ces zones-là qui ont été supprimées, qui n'existent plus, mais qui ont été réintroduites j'allais dire un petit peu subrepticement sous d'autres formes dont on pourra parler, pose vraiment problème.

Deuxième question. La France est quand même un pays où lorsqu'un terrain est constructible, il n'est pas forcément construit. Et cela, c'est quand même un problème majeur de notre droit. C'est-à-dire que l'on crée des zones qui sont entièrement équipées, où il y a un potentiel en zone U, pour reprendre la terminologie des PLU, et où pendant des années et des années on a des terrains qui restent non construits pour des tas de raisons diverses. C'est quand même un véritable problème. La loi Alur a avancé un peu sur les zones d'urbanisation futures en disant, si pendant un certain temps, ce temps peu paraître très long, neuf ans, il ne s'est rien passé, on reviendra peut-être en arrière. Cela fait long tout cela. Et donc on est dans des systèmes assez inconfortables pour les élus, pour les maires, qui ont à gérer des équipements en fonction potentiellement de terrains qui vont se construire, ne pas se construire. C'est un des éléments majeurs. Le deuxième, et je le disais dans mon exposé, c'était quand même la volatilité des documents d'urbanisme et en particulier des plans d'occupation des sols qui changeaient tous les six mois. On modifie, on modifie. Et c'est vrai que le SCOT a été un moment important, et quand je montrais les cartes avec ces tous petits points rouges, gris, etc., qui sont apparus dans toutes les cartes de SCOT, cela a été un moment important dans la prise de conscience. Jusque là je dirai que, chacun dans son coin, on mettait quelques maisons supplémentaires, oh ce n'était pas dommageable. Mais finalement année après année, mais finalement au bout de 20 ans, 30 ans, 50 ans, le paysage était complètement modifié. Revenir à quelque chose où l'on prend en compte cette situation, je dirai que c'est une des difficultés dans cette lutte. Le vocabulaire lutte contre l'étalement urbain est un vocabulaire qui interpelle fortement. Lutter, c'est bien, mais lutter, on lutte comment ? Et en fait, vous vous dites, la lutte, ce n'est pas si simple que cela. Je dirai, comment peut-on partir d'une situation qui est ce qu'elle est, c'est-à-dire ne pas se voiler la face, pour essayer de progresser petit à petit ? C'est vrai que le temps sera relativement long, sauf à prendre des décisions très fortes, pour la municipalisation des sols ou leur nationalisation, etc. La création d'établissements publics fonciers, le retour du foncier comme étant un élément majeur à observer, à suivre dans le temps, me paraît être plutôt de bon augure. Il y avait une époque où, effectivement, il y avait beaucoup d'établissements fonciers. Le foncier a disparu pendant un certain nombre d'années mais revient aujourd'hui en force. Les capacités à préempter sont nombreuses et le fait de remonter effectivement le PLU à l'échelle de l'intercommunalité et de travailler ensemble à ce que le SCOT

relèvent d'un ensemble d'intercommunalités et non pas simplement d'une intercommunalité est une bonne chose. Dire qu'on a le PLU à l'échelle de l'intercommunalité, mais le SCOT à l'échelle de plusieurs intercommunalités est de nature à pouvoir progresser dans les réponses à apporter. Mais effectivement, la question foncière ne se résoudra pas d'un coup de baguette magique.

Christophe HILAIRET

Je voulais simplement revenir sur votre question de base, sur la notion de bilan de consommation du foncier. Cela n'a d'intérêt un bilan qu'à partir d'un moment où on y applique des éléments correctifs lorsqu'on dépasse un objectif qui a été donné. Je suis d'une région qui est un peu précurseur en matière de planification, puisque nous avons la chance d'avoir un schéma directeur à l'échelle de l'Île-de-France qui passe au-dessus des SCOT et des PLU. C'est un outil intéressant, je ne vais pas vous le cacher, c'est-à-dire que cela nous donne une visibilité quand même beaucoup plus importante de la consommation des espaces, puisque vient juste d'être voté il y a quelques temps notre SDRIF. Dans le SCOT, il y a le mot cohérence, malheureusement dans bon nombre de SCOT la cohérence n'existe pas. Et on s'aperçoit très rapidement que c'est du aux vellétés communales, au fait que chacun demande son équipement, sa zone d'activité, etc. Et donc la notion de cohérence passe complètement à côté. Je veux simplement dire que dans le cadre du SDRIF – il y a peut-être des élus régionaux – je crois que c'est autour de 400 amendements qui ont été déposés à la première lecture du SDRIF. Alors cela montre à un moment donné que chacune des communes pouvaient demander ce qu'elle voulait, et cela, cela ne donne pas un schéma d'ensemble. Cela donne une agglomération des schémas locaux, mais pas un schéma d'ensemble. C'est un peu la limite de la solution. Je partage votre avis sur la notion du PLU, qui à un moment donné n'a plus de sens en tant que telle. On est établissement public, les chambres d'agriculture sont consultées dans ce sens-là dans le cadre d'un établissement d'un PLU et sont consultées au titre des personnes publiques associées. Cela m'est arrivé pour la même commune de recevoir trois révisions simplifiées le même jour. Quelle stabilité derrière le document d'urbanisme à partir de là ? Je voulais simplement réfuter un aspect autour des conseils municipaux puisque je suis dans une région dans laquelle le monde agricole n'est plus du tout dans les conseils municipaux et pour laquelle 70 % des terres agricoles ne sont plus propriété des agriculteurs, du monde agricole. Eh bien je vais vous dire, chez moi, ce n'est pas mieux qu'ailleurs. De dire que le monde agricole, à un moment donné, peut-être responsable des travers notamment autour de l'urbanisation, ce n'est pas forcément le cas. Je suis le contre exemple.






Corinne CASANOVA

Le monde agricole, qu'il soit dans son conseil municipal ou dans ses proches, c'est la difficulté de résister à la pression qui s'exerce à la base. Vous êtes peut-être en région parisienne où il y en a plus. Moi je suis dans un secteur où il y en a encore beaucoup. L'urbanisme est à l'échelle de l'intercommunalité, mais j'ai prêché la bonne parole du Schéma Régional de Cohérence Ecologie (SRCE) Rhône-Alpes dans toutes les intercommunalités, dans tous les départements. En aparté, je pourrai vous expliquer ce qu'un certain nombre d'agriculteurs m'ont exprimé et pourquoi ils étaient au conseil municipal justement. Donc cela existe encore ailleurs.

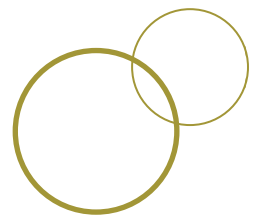
Christophe HILAIRET

Moi, c'est plus le cas chez moi, j'en suis un contre exemple puisque l'on a très peu d'agriculteurs aujourd'hui dans les conseils municipaux sur une région comme l'Île-de-France. Alors je ne voudrais pas que l'on arrive à entendre - comme il n'y a pas très longtemps de la part d'un directeur d'un établissement d'aménagement - dire que le foncier est trop sérieux pour simplement le laisser dans les mains des agriculteurs. On a su le maintenir pendant de nombreuses années, c'est facile de nous renvoyer la pareille en nous disant qu'aujourd'hui, on n'est plus capables de le gérer, ce foncier-là. Non, il ne faut pas en arriver jusque là. J'ai quand même quelques expériences que je voulais partager avec vous parce que des travers, moi j'en ai aussi. Je sais que la loi va passer dans quelques jours. Elle est en discussion effectivement, en seconde lecture à l'assemblée nationale, sur le statut de l'exploitant. Il ya une véritable difficulté chez moi, dans mon secteur. Mes sessions d'installation en une zone péri-urbaine, pour 75%, ce ne sont pas de vrais agriculteurs, qui n'ont pas d'objectifs en tant qu'agriculteur mais qui ont des objectifs en matière de constructibilité. Cela je le tiens à le dire, j'ai bon nombre aujourd'hui de gens qui viennent dans mes sessions d'installation. J'ai eu jusqu'à un projet d'élevage de dauphins dans la Seine. Cela vous appartient de juger de la crédibilité de ce type de projets, mais c'était une réalité, afin de pouvoir construire en bordure de Seine. Donc cela vous montre un petit peu ce qu'il y a autour du statut de l'exploitant, que l'on a tendance à ouvrir de temps en temps. N'oublions pas que derrière, il y a la notion des droits que cela peut engendrer notamment en matière de constructibilité et j'ai le plus grand mal aujourd'hui, auprès des élus locaux, à montrer toute la crédibilité du monde agricole, en disant, non, on ne cautionne pas cela et on n'accepte pas tous types de projets.

Je voulais revenir à des projets qui sont de nature très importantes puisqu'ils sont extra médiatisés, je suis dans une région médiatisée. J'ai trois




types de projet pour vous montrer à un moment donné qu'on s'interroge énormément sur la crédibilité qui peut être donnée quand on parle de symbiose agricole, avec un territoire péri-urbain dans le cadre de projets. Je vais en citer trois. J'ai le cas de Saclay. Saclay, c'est le site qui a été choisi par la nation française à un moment donné pour y développer la recherche et re-concentrer toutes les universités françaises. J'ai eu tous les engagements du monde disant: mais rassurez-vous, demain sur ce territoire-là on va pouvoir faire fonctionner le monde agricole, vous allez pouvoir développer des projets et les universités vont manger local. On va se chauffer local. On va même aménager les espaces verts avec des pépiniéristes parce que le plus gros pépiniériste d'Ile-de-France est sur ce territoire-là. Total, premier appel d'offres, les arbres ont été achetés en Allemagne. Derrière, les agriculteurs aujourd'hui ne voient plus qu'une chose, c'est-à-dire qu'on leur parle simplement d'aménagement de chemins au milieu de leur champ pour pouvoir se balader, etc. Il n'y a plus aucun projet, les engagements ne sont plus tenus. Un deuxième, vous le connaissez peut-être, Europa city qui est le projet de la famille Mulliez, qui veut développer au nord de Paris 80 hectares avec une zone commerciale. Le concept est autour du sport, de la réactivité et on propose d'ailleurs de construire une piste de ski. Ce qui me rassure, c'est même si demain on n'a pas une politique périurbaine en Ile-de-France, on pourra avoir une politique de la montagne. J'ai rencontré le promoteur du projet qui m'a dit: mais attendez, les agriculteurs, cela ne nous intéresse pas nous autour. On n'a pas envie de travailler avec vous, ni pour manger local, rien du tout. On a nos schémas de fonctionnement, etc. Donc on est simplement pourvoyeurs de foncier. Comment faire passer auprès du monde agricole que l'on va être encore pourvoyeurs d'un foncier dont on ne va absolument rien tirer ? Et cela continue. Et cela, c'est avec des cautions politiques locales. Cela ne peut pas se faire sans le troisième projet qui est aussi connu, le PSG qui veut installer un centre d'entraînement de foot. Ils ont besoin de 80 hectares. Je n'avais pas compris qu'aujourd'hui, une équipe de foot était composée de 80 joueurs. Moi j'étais resté à 11 joueurs, mais visiblement, ils ont besoin de grands espaces pour pouvoir jouer. Ils doivent courir beaucoup. Alors ils m'expliquent qu'ils ont besoin d'un cadre, etc. Les élus locaux quand ils viennent me voir, ils me disent: ne bouge pas. Tu nous laisses quelques hectares, on va pouvoir développer le projet du PSG, mais rassure-toi, derrière, tout le reste du territoire, on va le sanctuariser. Alors ce qui les arrange, quand on avance ce type de démarche, c'est qu'il ne reste plus de territoires agricoles sur la commune concernée. Donc c'est facile de dire que l'on va préserver chez le voisin. C'est ce à quoi on est confronté au quotidien. Moi je veux bien entendre dire de la part des élus, effectivement, le monde agricole n'est pas suffisamment responsable pour arriver à préserver le foncier, mais de grâce, ce n'est pas en empilant non plus les documents d'urbanisme les uns par-dessus les autres qu'on règle le problème. Parce que mes paysans ne comprennent plus rien sur le terrain, entre un PLU, vous collez une ZAP, cela va vous protéger



encore un peu mieux. Après un PAEN, après, vous êtes sur un parc naturel, etc. Et puis au final, les agriculteurs se rendent compte que la consommation de fonciers n'a jamais été aussi importante que ces vingt dernières années. Et que si on continue comme cela par exemple sur un territoire comme l'Ile-de-France, encore 150 ans, et bien il n'y a plus d'Ile-de-France. Et j'entends quand même un certain nombre d'élus qui me disent, mais attendez pas de soucis. Ok, il n'y aura peut-être plus de territoires en Ile-de-France, mais il y a quand même de l'espace en France. Sauf que l'on oublie que toutes les grandes agglomérations françaises ont été construites sur les meilleures terres parce qu'à l'époque où elles ont été construites, on n'avait pas les moyens logistiques d'acheminer la nourriture jusqu'aux agglomérations, et que demain, malheureusement c'est le cas, on ne produira pas ce que l'on produit autour de Lille ou Lyon dans le milieu du Larzac, parce que la qualité agronomique des sols n'est pas celle que l'on a autour des grandes agglomérations françaises.

Corinne CASANOVA

Des éléments ont été lancés sur deux sigles : la ZAP et la PAEN. Je trouve que ce sont des outils formidables si tant est qu'on les utilise parce que des ZAP et des PAEN, je serais curieuse que l'on compte le nombre qu'il y en a. Il y a 3 ZAP sur mon territoire. Effectivement, ces ZAP ont été faites par l'ancien président de l'interco pour l'agriculture, contre les agriculteurs. Il faut être clair aussi là-dessus. Il y a des agriculteurs qui effectivement se préoccupent de leur patrimoine foncier, il y a aussi des élus qui se préoccupent peu du patrimoine et qui ont d'autres projets à des moments, à des échelles de temps différentes. Je crois que ce sont deux outils qui ne sont pas à jeter avec l'eau du bain, et notamment un des éléments de la loi agricole, qui l'ouverture des PAEN aux intercommunalités, qui demain auront la possibilité de les lancer, et non plus simplement les départements, qui ne sont pas à la bonne échelle me semble-t-il puisque ce n'est pas l'échelle du bassin de vie et ce n'est pas l'échelle de la concertation. Un élément sur lequel je voudrais revenir après vos propos, c'est la question plus globale de la concertation. Et c'est un des éléments. Effectivement, il y a des SCOT sur lesquels il y a des jeux de pouvoir, comme un document d'urbanisme à une échelle communale. Ce sont des jeux d'acteurs mais comme vous en avez dans les chambres d'agriculture, comme il y en a... A partir du moment où il y a deux personnes en face à face, c'est un jeu d'acteurs et ce sont des logiques qui s'expriment. Je crois qu'il y a des choses à réinventer. La future loi, non pas la « loi MAPAM », mais celle qui va lui succéder, devrait consacrer deux éléments et notamment un élément principal, c'est le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, avec un schéma en parallèle, un schéma économique. Au niveau de l'ADCF, on est vraiment très preneur d'avoir un schéma unique de schémas avec des fascicules qui puissent mettre en ligne d'autres sujets, comme par



exemple le tourisme, si je prends cet exemple-là et la culture, sur lesquels on puisse discuter dans des conférences territoriales, grâce auxquels on puisse ensuite travailler sur un document de planification qui soit échangé entre tous et qui par la suite, trouve des déclinaisons territoriales et que l'on ait un vrai échange. Et à mon avis, une des clés est là. Elle est effectivement dans l'échange, dans le partage du projet. Je suis d'accord avec vous, il y a des SCOT qui étaient des SCOT d'aubaine à un moment, comme d'autres documents, et qu'il faut effectivement dé-zoomer et ensuite trouver les lieux pour discuter, trouver le consensus. Pour moi, la CDCEA est un de ces lieux, quel que soit son nom demain. Je suis ravie de son ouverture. Par contre sur la question du vote conforme, on est quasiment à la totalité des associations d'élus, à l'exception de l'ARF, assez défavorables à l'avis conforme. Pour une raison assez simple, monsieur en a donné un exemple tout à l'heure en le disant, c'est que la plupart des personnes qui vont siéger dans cette CDCEA nouvelle formule sont aussi des personnes publiques associées dans les documents d'urbanisme en amont. Donc on va commencer à discuter avec certains sur les chambres, sur les INAO. Donc on va se retrouver avec des gens qui ont donné un avis avant, qui vont le redonner pendant. On est un peu juge et partie. Il me semble qu'un document d'urbanisme, c'est un document qui a toutes les composantes que ce soit sur la question de l'agriculture, de l'économie, de l'habitat. Et juger quelque part un document d'urbanisme complet, un complet projet de territoire par le seul angle de l'agriculture me semble pour moi être quelque chose qui est partial et qui pour le coup, en étant partial, ne sera pas juste. Sachant qu'au départ, pour autant, cette question d'avis conforme ou pas, elle m'interpellait. Parce qu'aujourd'hui on se retrouve avec des situations qui sont très hétérogènes, donc j'aimerais aussi qu'il y ait une règle du jeu qui devienne la même partout, dans tous les départements. Il y a beaucoup de départements où la CDCEA donne un avis et le préfet s'y conforme. C'est comme si c'était un avis conforme. Il y a d'autres départements, le préfet s'en fout. Il y a des départements où quelqu'un qui porte un projet d'urbanisme va être auditionné, il y a des départements où on lui dit: vous donnez votre copie et surtout, on ne veut pas vous voir. Je viens d'un département où on a des diagnostics agricoles, on nous auditionne et le préfet, il suit ou il ne suit pas. Donc je n'étais pas dans le plus mauvais cas de figure loin s'en faut. Mais au moins lorsque quelque chose est retenu, que ce soit identique partout pour qu'il n'y ait pas effectivement la foire d'empoignes où les barons locaux, quels qu'ils soient, et quel que soit leur camp, puissent tirer la couverture à eux.

Gilles NOVARINA

Il me semble que l'on peut aborder la dernière question. Quand on a écouté les deux interventions et un certain nombre de propos qui sont venus tout au long de la discussion, on voit émerger deux acteurs – au sujet de la

gouvernance agricole et alimentaire – nouveaux. La Région, cela a été souvent évoqué, et puis les intercommunalités. La région a été évoquée à maintes reprises parce qu'elle va gérer les aides européennes au développement agricole. Parce que peut-être que le schéma de développement et d'aménagement durable du territoire régional va avoir une force contraignante pour les SCOT et les PLU. Est-ce que c'est, de votre point de vue, vers ce type d'avenir vers lequel on va ? Comment vous positionner par rapport à cela, notamment en tant qu'agriculteur professionnel ? Je veux dire, ce n'est pas tout à fait de la science fiction. Je voudrais quand même dire que la gestion des fonds européens par la région c'est une chose que, dans d'autres grands pays européens, date depuis très longtemps. Les plans régionaux qui sont opposables aux plans communaux et intercommunaux, c'est une chose qui date des années 80 en Italie, peut-être des années 60 en Allemagne, et en Suisse depuis la loi d'aménagement du territoire, qui a une trentaine d'années. Tout cela, ce que l'on voit se dessiner en France, c'est quelque chose qui existe dans les autres pays européens, et la France est sans doute en train de rattraper son retard par rapport à cela. Est-ce que ce cas de figure, ce nouveau cas de gouvernance, vous le voyez se dessiner ou pas, et est-ce qu'il vous convient ?

Florent GUHL

Oui, juste pour dire. Moi, il me semble que tout ce qui est important dans tout cela, cela rejoint une remarque de tout à l'heure notamment sur l'aspect national, sur les lois, etc., c'est d'éviter de saucissonner et d'avoir une stratégie. Ce sont deux choses qui peuvent se rejoindre quand tout va bien. Je parle au niveau des régions, des conseils régionaux. C'est vrai évidemment à des échelles infra, aussi sur les stratégies. Mais restons à ce niveau régional parce comme vous l'avez dit, il y a beaucoup de choses. Quand on parle par exemple de gérer les fonds européens, le vocabulaire européen est plutôt pas mal fait pour une fois, on parle d'autorité de gestion. Je trouve que les deux termes vont bien ensemble, c'est-à-dire ce n'est justement pas ce qui a été transféré aux régions. Ce n'est pas de la gestion de fonds européens au sens où cela a été évoqué tout à l'heure, de dossiers au moins aussi compliqués qu'avant, etc. Bien sûr que c'est une facette et le mot gestion est bien dedans. Et on connaît le niveau d'exigence de contrôle et d'audit de la commission européenne, qui est effectivement très élevé, et qu'on se retrouve même pour des menus dépenses à devoir justifier très largement, etc. Il n'empêche qu'avec cette notion d'autorité de gestion, c'est l'ensemble du vocabulaire qui veut bien dire qu'à un moment donné il y a une stratégie derrière. Et quand je disais qu'aujourd'hui les régions sont en train de déposer leur programme de développement rural pour le FEADER et FEDER-FSE, c'est pour des programmes opérationnels. Cette notion de programme, j'insiste dessus pour avoir participé à leur construction. Vous pouvez y avoir accès sur la plupart

des sites régionaux dans leur version actuelle. Il y a une vraie stratégie qui est décrite dedans. Après, avec la limite de cette stratégie, mais c'est quand même qu'à un moment donné il y a eu effectivement la question de dire quel est le déficit sur l'agriculture, sur l'économie, sur le développement du social pour le FSE. Dans votre région, qu'est-ce qu'il faut pallier, pourquoi vous avez une stratégie ? C'est en cela que vous avez raison. Les autres pays européens qui avaient fait le choix de cette rationalisation l'ont fait pour les mêmes raisons, qui sont de dire: il n'y a pas de raisons. Les différentes régions d'aujourd'hui, et sans doute encore plus de demain dans un format plus important pour un certain nombre d'entre elles, ont les mêmes problématiques à travers la France. Pourquoi les sujets ne sont pas les mêmes, pourquoi il doit y avoir une stratégie régionale différente et comment justement, à l'aide de ces leviers du fonds européens qui sont quand même encore une fois, je l'ai dit plusieurs fois cet après-midi, des leviers importants financièrement, elles peuvent convaincre que c'est là-dessus qu'il faut aller pas sur autre chose ? Je vous assure que c'est typiquement ce qui se passe aujourd'hui avec la commission européenne qui, région par région, dit on n'est pas convaincu, on ne comprend pas pourquoi vous voulez mettre autant d'argent sur tel sujet alors que vous n'avez pas montré dans votre diagnostic que c'est cela votre point faible aujourd'hui, et quel est le levier économique. Parce que les fonds européens sont censés servir de levier, c'est-à-dire de dire quand je mets un euro européen dans une opération, je dois pouvoir lever 6-7-8 fois ce montant-là avec d'autres investissements ou avec d'autres leviers économiques. Cela ne doit être qu'un appui au développement de ces projets-là. Je pense que l'enjeu de demain est celui-ci, c'est que les mêmes régions vont être dès aujourd'hui autorité de gestion des différents fonds européens, ce que je citais à l'instant : le FEADER, le FEDER, le FSE. Il faut qu'il y ait une cohérence dans tout cela. Ce n'est pas gagné par ce que l'on voit bien que les régions, un conseil régional a le même défaut que l'on a aujourd'hui, nous, au niveau Etat central. C'est-à-dire que l'on a un peu trop cloisonné les choses, pour des raisons d'efficacité évidemment au départ, sauf qu'à un moment donné la transversalité doit être retrouvée. Elle doit se situer notamment au niveau des élus régionaux qui, à un moment donné, doivent ne pas se dire: d'un côté j'ai la gestion de fonds qui concernent l'agriculture et de l'autre j'ai la gestion de fonds qui concernent le développement économique et urbain. Et je ne suis pas capable de faire le lien pour, à un moment donné développer des projets péri-urbains autour de l'agriculture. On a un vrai sujet de fonctionnement de structures qui sont de grosses structures administratives et qui pour des raisons d'efficacité découpent peut-être un peu trop les choses en rondelle. A un moment donné il faut retrouver cette transversalité. Alors c'est facile de notre point de vue parce que l'on n'a sans doute pas été exemplaire là-dessus non plus au niveau de l'Etat. Mais demain, c'est aux régions de le faire, donc on va regarder cela de près. Il y a déjà des régions où on voit bien que c'est

le bon échelon pour réussir cela parce que cela fait des années effectivement qu'elles gèrent la politique économique, la politique d'innovation. Je vous ai dit que c'était un des sujets phares de ces fonds européens. Donc on a vraiment l'espoir que dans certaines régions en tout cas la transversalité soit beaucoup plus présente, et que l'on ne se retrouve pas avec des sujets complètement saucissonnés et par construction forcément un petit peu inefficaces, parce que l'on ne peut pas couper ces questions en rondelles.

Christophe HILAIRET



Simplement, la planification, elle s'envisage de deux façons. Il y a la planification au niveau du territoire. Cela c'est la première chose. J'ai une expérience en Ile-de-France avec le SDRIF. A mon sens, c'est une expérience intéressante où, effectivement, cette planification à l'échelle nationale par région serait sans doute quelque chose de souhaitable c'est-à-dire d'avoir une vision partagée du développement du territoire à un moment donné, mais au sens large et surtout contraignant. C'est-à-dire avec une échéance relativement longue. C'est-à-dire que pour nous agriculteurs, qu'est-ce que l'on demande ? D'avoir une visibilité sur le foncier. Une visibilité à l'échelle d'un PLU, c'est quand même relativement court. Ce que je dis, c'est que à l'échelle d'un PLU, je ne fais que 9 bulletins de paie. En général, c'est 9-10 ans, un PLU. Donc c'est extrêmement court à l'échelle agricole. Et mon besoin est d'avoir quelque chose qui soit beaucoup plus dans le temps, puisque l'on peut considérer que le SDRIF, le dernier a fait 20 ou 30 ans, je ne sais plus. C'était une période relativement longue, ce qui a été compliqué mais intéressant à remettre en œuvre. Concernant la planification de la notion des fonds européens. Mon inquiétude est la suivante: ce sont les effets de bordure. Effectivement, le monde agricole, nous fonctionnons, je dirais, par région naturelle plus que par territoire administratif. On le voit, et cela se traduit dès maintenant au travers des différents projets qui ont été envoyés par les différentes régions de France au niveau de la commission dans le cadre de la programmation du FEADER, que l'on y introduit je dirai une vision politique à l'intérieur très présente. Cette vision politique d'une région à l'autre, elle n'est pas la même suivant les majorités qui s'y inscrivent, ou selon les jeux politiques intérieurs. Mon inquiétude est la suivante: c'est-à-dire que les effets de bordure sont dévastateurs pour le monde agricole. Comment expliquer à un agriculteur qu'il va pouvoir être appuyé sur une politique de méthanisation dans un département et pas dans un autre parce que les choix n'ont pas été faits d'une région à l'autre ? Et cela, c'est extrêmement difficile pour le monde agricole. C'est-à-dire que là où on avait auparavant effectivement une politique européenne qui était commune, qui était gérée effectivement par la nation, par les nations avec un cadre commun. Maintenant qu'elle est gérée par les régions, on introduit un peu plus de subjectivité. Vous allez me dire,

il y a une notion d'adaptabilité aussi par rapport au territoire, mais ce n'est pas de nature pour les agriculteurs à permettre une grande visibilité dessus, notamment par le volume financier qui est aussi attribué par région, qui est très hétérogène d'une région à l'autre, c'est-à-dire sur le second pilier qui peut être... Par rapport au nombre d'agriculteurs, si on fait la division par rapport au nombre d'exploitants qui n'est pas du tout de même nature. Et donc à un moment donné, il y aura des projets qui ne vont pas sortir avec les mêmes appuis. Concernant la notion d'autorité de gestion, le bureau de l'APCA revient d'Allemagne où on a pu en tout cas avoir une visibilité sur les fonds européens, notamment sur le second pilier, on s'aperçoit notamment que leurs chambres d'agriculture vont très loin. Les Landers leurs délèguent un certain nombre d'aspects notamment la notion de contrôle. Les chambres ont le contrôle des fonds là-bas. Ce n'est pas ce que l'on souhaite en France. Par contre les Landers sont vraiment des autorités de gestion dans ce cadre-là. Mais elles n'y introduisent pas non plus forcément beaucoup de politique au travers des choix Lander par Lander. Enfin, c'est mon sentiment ! Le fait d'ouvrir le FEADER et de le donner aux régions a donné le sentiment que c'était un appel d'air disant: on va pouvoir s'exprimer politiquement autour du second pilier de la PAC. Alors que les Allemands ont déjà un recul plus important, sont dans une phase de roulement où il y a moins cet aspect politique que l'on peut avoir en France autour du second pilier.

Un intervenant

Je partage une partie de ce qui a été dit, sur le fait que la régionalisation est une bonne chose en termes de décentralisation et de transfert de pouvoir au territoire plus proche des administrés et des professionnels. Mais malgré tout, il y a la question de la disparité des régions effectivement. C'est un véritable sujet. Sur la question de la gouvernance, je pense que l'on est en train d'avancer quand même vers une gouvernance de plus en plus partagée, et c'est une nécessité.

Je rejoins tout à fait ce qui a été dit sur la question, la dimension stratégique et opérationnelle et la déclinaison entre le SRADT, le SCOT, le PLU et la stratégie jusqu'à l'opérationnel. Je pense qu'il y a trois points. Cela peut fonctionner si l'on va jusqu'au bout de la rationalisation et de la « complétude » des maillages que ce soit dans les SCOT ou les PLU intercommunaux. Cela va aussi si on fait très attention à la co-construction de ces documents, que ce ne soit pas des documents qui descendent, mais dans lesquels il y ait aussi une capacité pour la base de faire remonter, et surtout dans l'application, de faire remonter les points de dissensus aussi. Et de travailler aussi sur ces points de dissensus lorsque l'on applique les documents. Et cela pose pour moi une troisième question: quel dialogue entre l'urbain et le rural ? C'est ce



que vous disiez sur la forme des bordures. Je vais le dire un peu différemment aussi, c'est de se dire, on dit demain 22 régions... 13... Qu'est-ce que l'on fait de l'espace des départements ? Comment est-ce que l'on dialogue à cet échelon-là ? J'entends que l'on puisse se passer de l'exécutif départemental. Je pense par contre que cette scène de dialogues départementale, on a besoin de la retrouver. Il n'y a pas partout des intercommunalités fortes en milieu urbain, il y a aussi beaucoup de petites communautés de communes, toutes petites notamment, pour lesquelles va se poser une question d'ingénierie pour appliquer tous ces schémas, toutes ces contraintes. Et là, on a vraiment besoin de retrouver, je ne sais pas, par exemple dans une forme de sénat départemental avec les intercommunalités, mais il y a certainement un échelon manquant, pas forcément des élus manquants, mais un échelon manquant d'espaces de compréhension.

Gilles NOVARINA

Qui veut répondre sur la question des programmes alimentaires territoriaux ?

Florent GUHL

Merci monsieur Tocquer d'avoir posé cette magnifique question. C'est une question qui n'est pas facile. On a un discours disant d'un côté, attention à la régionalisation alors qu'en France, même sur le FEADER, elle est encadrée d'une façon incroyable par rapport à l'Italie, à l'Allemagne, etc. Et en même temps, on souhaite un peu plus de co-construction en collectivité, même du côté des consommateurs et des habitants dans le territoire. On nous parle d'Etat, de région, moi je me demande, c'est pour cela que c'est complémentaire et notamment, si c'est une question en milieu agricole, quelle est la marge de manœuvre d'un projet agricole et alimentaire territoriale ? Croyez-vous que l'on puisse simplement le construire en demandant au territoire de garantir le foncier agricole et puis de faire un peu de vente directe, mais tout en ayant une stratégie de filière ou de logistique agricole qui soit plus vue au niveau national européen, ou croyez-vous qu'il y a inventer des choses et que l'économie territoriale, cela existe aussi quelque part.

Gilles NOVARINA

Je vous propose de répondre à la première question puis à la deuxième question parce que même si elles sont complémentaires, ce ne sont pas les mêmes.

Joël LABBE


Si on rebondit sur la nécessité d'inventer des choses. On a réfléchi, en relation avec le ministère justement, sur la question des projets alimentaires territoriaux. On y vient pour donner la réponse. C'est inscrit dans la loi, mais on est quelque part dans l'innovation. Donc il s'agit de prendre en compte les démarches des circuits courts existants et l'aspiration des consommateurs à consommer des produits de circuits courts, et pas qu'une partie des consommateurs qui auraient les moyens, l'ensemble des consommateurs. Prendre en compte aussi le développement de l'économie sociale et solidaire. Concernant le projet alimentaire de territoire, il n'y a rien d'imposé, c'est une démarche volontariste et une démarche justement de co-construction entre tous les acteurs concernés. Il s'agit du monde agricole évidemment et au sens large, les producteurs, mais aussi les transformateurs, justement parce qu'on s'organise en partie pour la demande des consommateurs, à la fois les consommateurs à titre individuel, mais aussi l'immense consommation maîtrisée par la puissance publique qu'est la restauration collective. Cet aspect est drôlement intéressant, et faire en sorte, puisqu'il y a appel à la consommation de ce type de produits locaux, que soit mis en place des filières qui permettent de sécuriser les producteurs et les consommateurs aussi parce qu'il faut fournir à tout moment. Donc le projet alimentaire de territoire permet de structurer l'offre en créant des débouchés pour les agriculteurs locaux, les producteurs et les transformateurs. L'implication de l'ensemble des acteurs locaux est absolument indispensable parce que ce n'est pas qu'une partie qui va décider, et parmi les acteurs locaux il y a évidemment les élus locaux. Les élus, je voudrais en dire deux mots pour rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure, parce que le marché ne peut pas se réguler tout seul. En fait, le marché ne peut être régulé que par la puissance publique, qu'elle soit locale, quand elle en a les moyens, ou nationale, voire européenne ou mondiale quand c'est nécessaire, quand on se retrouve en situation délicate. Concernant ce qui a été dit tout à l'heure sur le fait que ce ne sont pas les politiques qui dirigent la politique mondiale, c'est l'économie et la finance. Oui, c'est une grave dérive du marché et on va s'en sortir si les politiques reprennent en main la politique, et ils en ont les moyens puisque l'on ne peut pas dire: ben non c'est le monde économique des affaires qui décide. Si les politiques veulent reprendre en main la question politique, incarner leur rôle et ce pour quoi ils sont élus, on doit y arriver. J'ai eu une discussion avec le sénateur Jean BIZET de la Manche, avec lequel on n'est pas tout à fait d'accord sur les orientations. Donc avec Limagrain, ils ont travaillé sur un mouvement pour l'organisation mondiale de l'agriculture. Qu'ils s'y intéressent en tant que grands élus, et en tant que monde économique et financier, qui s'y intéresse s'entend. Maintenant, moi je leur dis qu'il ne faut surtout pas laisser l'avenir de la politique agricole et alimentaire mondiale entre



les mains des grands politiques et puis des financiers et des économiques. Là il s'agit d'une politique liée à la FAO qui doit jouer son travail, à l'ONU qui doit jouer son rôle. Evidemment pour répondre à la question des politiques, on va encore dire que c'est militant. Je vais aller jusqu'au bout. Les politiques doivent reprendre la main, et pas tout seuls parce que la politique ne doit pas non plus être laissée entre les mains des seuls politiques, c'est aussi avec les citoyens organisés, les consommateurs organisés, l'ensemble des acteurs du territoire et évidemment les professionnels qui sont concernés, et cela dans l'intérêt de tout le monde.

Florent GUHL

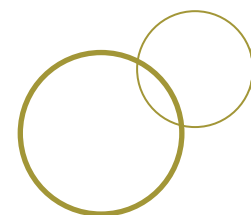
Pour ajouter deux petits éléments. C'est vrai que l'essentiel a été dit parce que c'est vrai, on a porté ces textes ensemble. L'aspect législatif ne changera pas du jour au lendemain la face de tout cela. Je crois que tout ce qui a été dit en conclusion à l'instant était le plus important, c'est que tout reste à construire. Il faut effectivement que les élus locaux s'emparent de cet outil-là et le fasse vivre. Deux choses que je voulais rajouter. D'abord vous verrez dans la loi, dans cet aspect de projet alimentaire territorial évidemment la question d'un diagnostic. Je crois que vraiment qu'il faut commencer par là. Monsieur LABBE le disait à juste titre à l'instant, il y a souvent déjà un volume important économiquement qui repose sur ce que la collectivité maîtrise, alors, plus ou moins selon le mode de gestion qu'elle a déjà aujourd'hui, mais qui tourne autour des restaurations collectives, en particulier des écoles, des crèches, des hôpitaux, de la commune, etc. On arrive vite à un gros volume. Moi je vois les différents endroits où j'ai pu habiter, où j'ai pu participer en tant qu'associations diverses et variées de parents d'élèves ou autres à la mise en place de ces questions-là. Je repense à un commune où j'habitais de 50 000 habitants, où on faisait 6 000 repas/jour dans la cuisine centrale. Vous êtes quand même vite à des volumes où il y a de quoi discuter au niveau économique. Vous n'êtes pas un petit consommateur qui fait trois repas dans un coin. Vous commencez à peser. Et deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'en plus, comme sur d'autres démarches, regardez ce qui a été fait à une époque sur les transports, je pense à toute une série de communes ou d'intercommunalités qui ont travaillé sur des questions de transport, que ce soit de transport collectif, de transport doux, de transport par covoiturage etc, on a aussi réussi à associer d'autres demandeurs, pas uniquement les demandeurs publics. C'est-à-dire qu'à un moment donné, c'est un peu ce que voulait dire monsieur LABBE à la fin: quand on parlait de Saclay, c'était une belle opportunité effectivement de dire on construit tout un pôle universitaire, il va y avoir besoin effectivement de transport, d'alimentation, etc. Moi j'ai vu des pépinières d'entreprises se monter par exemple sur des petites structures. Une quinzaine d'entreprises



qui ont besoin à un moment donné d'une réponse à un certain nombre de services parce que vous regroupez au même endroit 150/200 salariés et qu'ils ont besoin d'un certain nombre de choses. L'alimentation peut en faire partie. Cela peut être de se restaurer le midi, mais même parfois aujourd'hui on va plus loin. Il y a des endroits, c'est la restauration de midi, mais c'est aussi plusieurs fois par semaine le fait de récupérer des paniers de légumes pour pouvoir rentrer avec chez soi le soir. Je veux dire, ce n'est pas encore une fois le consommateur public au sens des cantines auquel on pense dans un premier temps. Je pense que celui-là est incontournable, il faut l'avoir dans la boucle, mais encore une fois ce n'est pas toujours évident. Tout à l'heure quelqu'un parlait des difficultés des marchés publics. Si vous êtes déjà dans une DSP pour votre cuisine centrale, cela ne va pas être forcément aussi évident que si vous étiez en régie. C'est techniquement pas aussi simple, mais quoi que ! Dans un renouvellement de DSP, vous pouvez aussi imposer un certain nombre de choses nouvelles dans votre cahier des charges. Il y a tout cela à mettre dans le diagnostic et encore une fois il ne faut rien s'interdire, parce que plus aurez un marché cohérent et conséquent, plus vous pourrez éventuellement structurer la filière. Evidemment il y a le risque qui a été évoqué tout à l'heure de dire du coup celui qui sera capable de répondre, c'est le gros industriel qui est capable de, mais il ne faut pas non plus reculer devant cette difficulté-là. Parce que inversement, quand vous aurez structuré et qu'il y aura suffisamment de besoins, on pourra ensuite faire que la réponse locale puisse être construite. Dans le projet territoire tel qu'il est inscrit dans la loi, il n'est effectivement pas dit que la réponse-production, elle doit se faire sur le même territoire, sinon ce serait déjà fait. Les endroits où sur les mêmes communes vous avez à la fois le producteur, le transformateur et le consommateur, c'est du circuit court, cela existe déjà. La question c'est quand il faut aller chercher les commande d'Île de France en particulier, mais comme beaucoup d'endroits en France, ce sont trois intervenants à des endroits différents, à une échelle raisonnable, mais quand même pas tout à fait au même endroit.

Jean MARLY


Une problématique classique pour essayer de voir derrière chacune des interventions, à mon sens c'est le problème des échelles et de l'interpénétration des échelles. C'est-à-dire à quelle échelle un problème trouve-t-il la solution la plus pertinente possible, en sachant que cette échelle à laquelle le problème est posé n'est pas forcément l'échelle de pertinence à laquelle un autre problème en concurrence avec le problème initial est également posé. Et donc c'est cette capacité à changer les niveaux d'échelle, ou à parcourir ces niveaux d'échelle, de la commune à la région en passant maintenant par la métropole, les intercommunalités, etc, qui est importante. A quelle échelle et comment fait-on fonctionner ce curseur entre les différentes



échelles pour que l'on ait un minimum de cohérence dans la décision ? C'est-à-dire où se place la mise en cohérence d'un certain nombre de décisions, qui sont forcément prises à des échelles différentes selon les questions posées. Par rapport à justement ces projets alimentaires territoriaux, à quelles échelles doivent-ils être posés ? Et à partir de là, est-ce que ce sont d'autres éléments qui permettent de faire progresser d'autres échelles, d'autres questions, qui permettent de faire avancer les questions foncières ? Est-ce que l'on peut faire avancer d'autres problématiques en changeant d'échelle et en passant à des échelles de pertinence qui peuvent là aussi réveiller d'autres réponses que celles qui ont été apportées jusqu'à maintenant ?

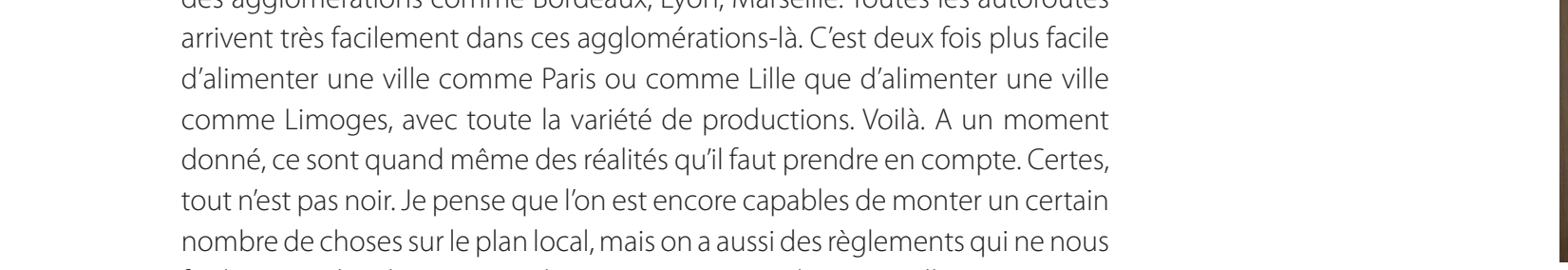
Christophe HILAIRET

Moi simplement, je voulais soulever une petite expérience dans le domaine puisque nous avons essayé de travailler avec les conseils généraux, notamment en matière de restauration collective. Entre l'intention de départ, qui est de dire: on va faire travailler le monde agricole autour d'une filière, etc, on nous met le directeur des services dans les pattes, en nous disant, d'accord on va monter cela, mais il faut que le repas sorte à trois ou quatre euros. A un moment donné, on est tout près nous le monde agricole à monter des filières et à travailler notamment avec les collectivités pour la restauration collective, sauf qu'il y a de la logistique, vous l'avez évoqué. Si l'objectif est de maintenir des prix de repas à des prix qui sont razz les pâquerettes, on aura toutes les difficultés du monde par rapport à de grands groupes qui ont toute la logistique qui est amortie, pour pouvoir alimenter de la restauration collective, à pouvoir se positionner. Donc on a quand même une forme d'incohérence. Et puis moi je voulais soulever un autre aspect, parce que l'on est quand même sur les territoires péri-urbains. Je suppose que ce qui est propre à beaucoup de territoires péri-urbains, c'est le problème de l'amont et de l'aval. Moi je suis sur un territoire où il n'y a plus une laiterie, plus un abattoir. Donc aujourd'hui, pour monter des filières alimentaires territorialisées, mes éleveurs en Ile-de-France font 250 kilomètres pour abattre un animal, pour ensuite le ramener sur notre territoire. Donc en termes de coûts, comment voulez-vous vous positionner, quand on en arrive à des schémas comme cela ? Tout n'est pas noir. On ne reste pas les pieds dans le même sabot puisque des opérations ont été lancées. Les paniers fraîcheurs notamment dans les gares, avec un partenariat avec la SNCF, ont été lancés. Mais je dirai que l'on est quand même sur des schémas marginaux. Et puis, il ne faut pas oublier, il y a une chose que tout le monde oublie. Moi, je rencontre mes collègues des chambres d'agriculture du territoire, qui sont purement ruraux. Ils me disent: mais tu as une chance incroyable. Tu as un bassin de consommateurs sans précédent, tu vas pouvoir en profiter, tes producteurs vont pouvoir en vivre. Sauf qu'ils oublient que les marchandises qu'ils produisent arrivent toujours à Rungis. Tous les jours. C'est

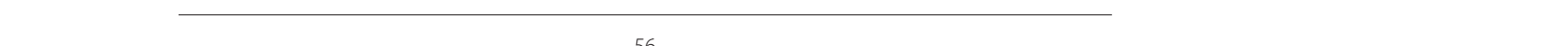


vachement plus simple d'aller à Rungis remplir un camion avec un peu de viandes, de trucs dedans, et de revenir dans son restaurant, que d'aller chez le producteur du coin ou de faire le tour des producteurs pour acheminer les aliments. Pour les territoires péri-urbains, effectivement on a un grand bassin de consommation dont on est censés à un moment donné pouvoir profiter, pouvoir s'organiser autour, mais il ne faut pas oublier que c'est là qu'on a la plus grande concurrence. Je veux dire, regardez comment sont construites des agglomérations comme Bordeaux, Lyon, Marseille. Toutes les autoroutes arrivent très facilement dans ces agglomérations-là. C'est deux fois plus facile d'alimenter une ville comme Paris ou comme Lille que d'alimenter une ville comme Limoges, avec toute la variété de productions. Voilà. A un moment donné, ce sont quand même des réalités qu'il faut prendre en compte. Certes, tout n'est pas noir. Je pense que l'on est encore capables de monter un certain nombre de choses sur le plan local, mais on a aussi des règlements qui ne nous facilitent pas les choses. Quand on veut monter un abattoir, malheureusement les règles européennes sont ce qu'elles sont, et la transposition française en rajoute aussi un peu, c'est difficile. Ce qui fait qu'aujourd'hui un abattoir avec un volume conscrit de bêtes à abattre est quand même très difficile à faire fonctionner à l'échelle de territoires qui sont dans des prises agricoles, il faut quand même le dire, notamment au niveau de son territoire.

Gilles NOVARINA



Pour terminer. Je voudrais simplement revenir sur la dernière intervention de Jean MARLY. Sans doute on ne trouvera jamais la bonne échelle qui gèrera le bon problème. Sans doute ce sera un mélange entre les échelles. Je suis sûr que l'on va avoir un retour des communes quand les PLUI seront intercommunaux, parce que la commune quand elle n'est pas trop petite, cela reste un échelon important. Donc sans doute, cela se passera entre les deux. Il y a un seul point que je voudrais souligner qui me semble très important par rapport à la région Ile-de-France, sur le SDRIF. C'est quand même important de rapprocher la planification territoriale et la programmation des aides publiques aux investissements. Les régions sont quand même des investisseurs importants pour le développement agricole dans bien d'autres domaines. Comme elles ne pratiquent pas la planification et comme cette planification n'a rien à voir avec les SCOT, cela pose vraiment un problème parce que l'on peut dire que les SCOT sont des exercices de style pour les universitaires, dont je fais partie, et que cela n'a aucun effet sur les politiques d'investissement. Donc cet aspect-là est quand même une chose importante, dans l'exemple allemand ou d'autres exemples comme nous.



Simplement ce dernier point. Je vous remercie d'avoir assisté à ce débat. Je remercie au nom de TERRES EN VILLES tous les intervenants de la table ronde et les deux intervenants qui ont permis de l'introduire.

Daniel ROGUET



Je voudrais féliciter les intervenants. Je trouve que ça a été un débat intéressant, profond. Un débat qui porte sur une évolution de nos participations. Simplement une chose, madame, je fais partie du CDCEA et je peux dire que l'on a un rôle à jouer, un rôle de parité. Mais une chose que vous n'avez pas dites, c'est que l'on gère des PLU, et je suis un peu inquiet de voir les bureaux d'études commander les PLU. Je veux dire que les bureaux d'études sont quand même des acteurs forts qui influencent quand même des choses au niveau de la gestion. Et cela, il faut quand même y prendre garde. Actuellement les chambres s'investissent sur l'agricole parce que c'est un vrai problème. Après, vous l'avez remarqué, on a ici l'association de TERRES EN VILLES, avec 28 agglomérations. Je crois que l'on a un rôle important pour demain. Un rôle de dialogue, un rôle important de construction parce que je pense que l'on est dans une phase de construction. On est aussi une phase d'évolution de nos territoires. Je ne sais pas si vous vous rendez-compte, on a d'une part l'agriculture qui évolue, d'autre part des réformes qui vont arriver, et des élus qui vont prendre en compte cette aspiration. Donc je pense que l'on a un rôle à jouer au niveau de TERRES EN VILLES pour amener aussi ces éléments, par construire des propositions-constructions. On doit aussi inventer des choses pour demain, que ce soit au niveau des territoires, mais aussi dans l'agriculture. Tu as dit Christophe une chose juste. Aujourd'hui, on est dans une phase de diversification du monde agricole. On doit avoir une phase d'évolution concernant la fourniture de ces produits en grande masse. C'est une chose nouvelle. C'est une chose qui doit aussi évoluer. Et puis je dirai aussi vers l'Etat. Il faut que l'Etat soit vigilant sur ses représentants, vis-à-vis de ce qu'à dit Christophe aussi sur la gestion entre bassins et régions. L'effet de bordures va avoir un rôle important. Je peux vous garantir que entre des un territoire où on n'a pas les mêmes moyens, il va y avoir une concurrence et on sait que l'on y verra les différences. Et, comment expliquer, nous qui avons quand même la volonté de faire évoluer économiquement, comment va-t-on expliquer ces différences ? Cela va être compliqué. Je vous donne un seul exemple, concernant la méthanisation. En Picardie, on n'a pas le droit d'implanter des cultures intermédiaires. En Champagne-Ardenne, on peut consacrer 20 à 25 % de surfaces pour les cultures intermédiaires. Allez expliquer cela à un agriculteur qui fait de la méthanisation d'un côté et pas de l'autre. C'est un exemple. Je ne vais pas en faire un débat, mais ce sont des exemples. Donc on ne peut pas non plus omettre que demain, on sera dans cette évolution-là. Je termine. Faisons nous confiance aussi les uns les

autres pour évoluer. Je pense que c'est la mission que l'on doit porter. Je vous remercie sincèrement parce que ça a été un débat de haute volée, que l'on doit à mon avis générer à nouveau. Puis je dirai aux administrateurs de TERRES EN VILLES, mesdames, messieurs, il y a du boulot. A nous de faire valoir nos idées avec les chambres d'agriculture, les collectivités, l'APCA, l'ADCF et toutes ces structures-là.

Je suis confiant. Merci à tous.

Crédit photo: Serge Bonnefoy

TERRES EN VILLES

40, avenue Marcelin Berthelot - BP 2608

38036 Grenoble Cedex 02

tél. : 04 76 20 68 31

fax : 04 76 40 38 44

mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org

www.terresenvilles.org

